

STRATÉGIE ET SÉCURITÉ



LES ALLIANCES

DÉLIMITATIONS
CONCEPTUELLES

UE, OTAN,
BRICS+, ONU...

RECOMPOSITIONS
GÉOPOLITIQUES

Editorial

Prof. Olivier Zajec

Auteur : Olivier Zajec, Professeur des universités en science politique, Directeur de l'IESD

La problématique des alliances est l'une des plus centrales des relations internationales, et l'actualité chaotique de ce début d'année 2025 nous le rappelle avec force, ne serait-ce que dans le cas otanien. C'est pourquoi ce nouveau dossier de la revue *Sécurité et stratégie*, qui paraît au moment où le président Donald Trump entre en fonction, arrive à point nommé. La question traitée ne se limite pas à l'identité des acteurs concernés par telle ou telle configuration d'alliance. Elle s'étend à la nature même de ces regroupements complexes. Quelle différence faut-il faire entre une alliance, une entente, une coalition ? Que signifie de ce point de vue la formule longtemps portée par la France en Europe : « alliée, mais pas alignée » ?

Pour Martin Wight, l'une des références classiques de l'Ecole anglaise des RI, le but d'une alliance est de « renforcer la sécurité des alliés ou de promouvoir leurs intérêts dans le monde extérieur¹ ». Ce but de protection commune (et donc de défense collective) est-il néanmoins la garantie d'une confiance partagée ? Karl Deutsch le pensait, lorsqu'il étudiait les constituants de l'Alliance atlantique (*Political Community and the North Atlantic Area*, 1968). Néanmoins, les « valeurs » ou préférences non utilitaires ne sauraient seule garantir la pérennité d'une alliance : avant les valeurs partagées, celle-ci repose en effet, et plus

fondamentalement, sur la notion d'*intérêts* partagés. Ceci peut tout à fait être compatible avec le facteur des préférences non utilitaires, à forte connotation éthique, mais à condition que le processus de prise de décision et d'influence dans une alliance donnée ne soit pas trop déséquilibré en faveur d'un petit nombre de parties prenantes. Voire d'un seul acteur qui pourrait, fort de sa position dominante, avoir la tentation de confondre ses intérêts propres avec des valeurs « communes » qu'il redéfinirait à sa guise sans que personne n'ose (trop) protester².

Cet aspect des équilibres internes des alliances va bien au-delà du casse-tête que pose à l'OTAN la réélection de Donald Trump – d'autant que la problématique se posait tout autant sous la présidence Biden. La question du degré d'intimité stratégique à partir duquel on peut considérer que des Etats sont « alliés » concerne l'ensemble de la scène internationale. Le fait que l'Indonésie rejoigne les BRICS+ en ce début janvier 2025 en fait-il par exemple l'alliée inconditionnelle de Moscou et de Pékin ? Non, bien entendu. Pourtant, cette décision est signifiante : elle ne peut qu'influencer les décisions et les positionnements à venir de Nusantara, qui est la première capitale d'Asie du Sud-Est à intégrer les BRICS, et elle aura des conséquences profondes pour d'autres acteurs, d'autres regroupements d'intérêts, d'autres alliances ou coalitions, de l'ASEAN au G20 en passant par l'OTAN.

¹ *Power Politics*, New York, Holmes & Maier, 1978, p.122.

² Concernant ce passage, je me permets de renvoyer à O. Zajec, *Les limites de la guerre*, Paris, Mare et Martin, 2024.

Aucune décision d'alliance ne peut être neutre : elle se répercute systématiquement dans la société internationale³.

Cet exemple indonésien permet d'approfondir à ce que les différents acteurs étatiques attendent de leur participation à une alliance. Le mot-clé, pour la plupart des pays du monde, est en effet celui de la *liberté d'action*. Parmi les auteurs qui se sont penchés sur cette problématique, certains soulignent certes le rôle majeur des problématiques externes dans la formation d'une alliance : c'est le cas de George Liska (*Nations in Alliance. The Limits of Interdependence*, 1962), un théoricien assez méconnu en France, qui mettait en avant l'influence de la « menace extérieure » ou encore de Stephen Walt, plus contemporain, qui raffine le modèle de l'équilibre de la puissance à l'aide du concept d'équilibre des menaces (*The Origins of Alliances*, 1987).

La protection contre les menaces externes n'est pourtant pas la seule raison pour laquelle les Etats se regroupent et se font des promesses d'assistance mutuelle. Dans les travaux de l'historien Paul Schroeder, qui opposait dès la fin de la Guerre froide la « réalité historique » à la « théorie néo-réaliste » trop systémique à son goût⁴, on trouve le raisonnement selon lequel les membres d'une alliance y rentrent surtout pour se surveiller les uns les autres, dans le cadre d'un pacte de contrainte mutuelle et de contrôle permanent. La coopération interalliée pour se protéger d'une menace externe est ici doublée par une concurrence interne entre les membres de l'alliance, qui sont rarement d'une puissance ou d'une force équivalente. De ce point de vue, l'OTAN comme l'UE - saisies

dans leur équilibres internes sur le long terme - semblent offrir un excellent rendement stratégique pour des pays comme la Pologne ou les Pays-Bas, et un très mauvais pour la France, qui y perd en partie sa liberté d'action de puissance majeure sur le continent européen, sans y trouver un levier multiplicateur pour sa politique étrangère. Dans une alliance, la coopération ne fait donc pas cesser la concurrence : ici, les analyses institutionnalistes et réalistes s'opposent.

On le voit, les perspectives ouvertes par cette question des alliances sont quasi-infinies. Félicitations aux contributeurs de la revue et à l'AMRI de nous aider à y voir un peu plus clair !

O.Z.

³ Amy Sood, « Indonesia in Brics: a 'strategic hedge' or challenge to US interests? », *South China Morning Post*, 11 January 2025.

⁴ Paul Schroeder, « Historical Reality vs. Neo-realist Theory », *International Security*, vol. 19, 1994, p. 108-148.

Sommaire

DOSSIER SPECIAL	5
LA THEORIE DES ALLIANCES	5
Alliances, Coalitions et Ententes : délimitations conceptuelles.....	6
Le Congrès de Vienne (1815) : le « balance of power ».....	9
Les OI du Sud global : un nouveau bloc des périphéries ?.....	13
Le mouvement des non-alignés : est-il encore possible aujourd'hui de faire partie d'un mouvement de non-alignés ?	20
La stratégie de l'«offshore balancing »	24
DOSSIER SPECIAL	27
ANALYSE	27
L'intégration des pays nordiques dans l'OTAN : une reconfiguration de l'Alliance ?	28
L'OTAN sous Trump : bilan de quatre années de discorde (2017-2021)	33
L'ONU : une organisation toujours opérationnelle en 2025 ?	38
Opération <i>Sangaris</i> : réagir à l'urgence en coopération avec la communauté internationale	43
L'alliance des Etats du Sahel (AES).....	50
SCENARIO	55
Scénario : l'Europe entre deux prédatons	56
LECTURE	63
Lecture : <i>Alliance Politics</i> , Glenn H. Snyder (1997)	64
POSTFACE	69

Dossier Spécial

La théorie des alliances

Alliances, Coalitions et Ententes : délimitations conceptuelles

Auteur : Gauthier Pagès, Mastérand en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Les alliances, dès l'Antiquité, ont toujours constitué des instruments stratégiques cruciaux pour les États cherchant à maximiser leur sécurité et leur influence. Cette perspective réaliste s'ancre profondément dans le pragmatisme des choix d'alliance, comme l'illustre l'histoire américaine. Les philosophies de George Washington et Thomas Jefferson mettent en avant l'utilitarisme des pactes depuis les origines des États-Unis, soulignant la vision fonctionnelle américaine des alliances.

Dans une perspective plus contemporaine, Olivier Schmitt¹ offre une définition synthétique : « une association formelle ou informelle d'États s'arrangeant sur les conditions d'usage de la force (ou de menace d'usage de la force) contre des acteurs extérieurs à l'association ». Cette définition met en lumière la finalité opérationnelle des alliances tout en laissant une marge d'interprétation quant à leur formalisation.

Cependant, il est crucial de différencier les alliances d'autres formes d'alignements stratégiques. Les coalitions, par exemple, sont souvent temporaires et centrées sur des objectifs spécifiques, tandis que les ententes reposent sur des compréhensions mutuelles moins formelles et n'impliquent pas nécessairement des

engagements explicites en matière d'usage de la force. Ce cadre conceptuel permet de mieux cerner la spécificité des alliances dans les relations internationales. En effet, si une coalition est plus simple à mettre en place dans la pratique, une alliance est quant à elle plus difficile à instaurer, mais présente l'avantage d'être beaucoup plus durable.

Quelles sont les motivations pour rejoindre une alliance ?

La décision d'intégrer une alliance repose sur une question essentielle : quel est le but recherché ? Qu'il s'agisse de se protéger ou de projeter une menace, les motivations varient en fonction des contextes géopolitiques et des perceptions des acteurs. Les théories des relations internationales offrent plusieurs éclairages :

- **Balance of power** (équilibre de la puissance) : Kenneth Waltz (1967) propose que les alliances servent à contrebalancer une puissance dominante. Cette approche met l'accent sur l'équilibre global des forces.
- **Balance of threats** (équilibre des menaces) : Stephen Walt, dans son ouvrage devenu classique *The*

¹ Schmitt, O. (2017). Alliances (Coalitions). In B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer, & F. Ramel (Éds.),

Dictionnaire de la guerre et de la paix (1re édition). PUF, p. 140.

*Origins of Alliances*² nuance cette vision en expliquant que ce n'est pas seulement le pouvoir brut qui provoque des réactions, mais la menace perçue qu'il représente. Il avance en effet que le pouvoir en lui-même ne porte pas de valeur morale, mais est simplement un outil qui peut être bien comme mal utilisé. Cette distinction est particulièrement pertinente dans le contexte post-1991, où les simples *balance of power* ne suffit pas à expliquer la survie de l'OTAN dans un monde devenu unipolaire. En effet, dans la logique de l'équilibre du pouvoir, les États auraient dû former une alliance pour contrer la puissance des États-Unis, incontestée après l'effondrement de son rival.

- ***Balance of interests*** (équilibre des intérêts) : Randall Schweller (1997) avance une perspective différente, suggérant que les alliances peuvent être motivées par des intérêts partagés plutôt que par des menaces perçues. Cela ouvre la voie à une compréhension plus nuancée des motivations des États. Un État est-il satisfait ou non de la situation mondiale contemporaine, ou cherche-t-il au contraire à la réformer à son avantage ? On retrouve ici le concept des États révisionnistes qui se positionnent comme concurrents d'une vision occidental- et principalement américano- centrée du monde.

Ces théories montrent que les alliances ne sont pas de simples réponses aux défis extérieurs mais également des outils pour atteindre des objectifs stratégiques variés.

Quels sont les types d'alliances ?

Les alliances peuvent être classées selon leurs objectifs et leurs dynamiques internes. Stephen Walt reprend les deux grandes catégories classiques³:

- ***Balancing*** : s'allier avec d'autres contre la menace principale.
- ***Bandwagoning*** : s'allier à la menace principale.

Chaque modalité dépend de divers paramètres, mais Stephen Walt avance que le *balancing* est bien plus fréquent que le *bandwagoning*. Ce dernier serait plutôt une stratégie de dernier recours, adopté lorsqu'aucune autre option, notamment le *balancing*, n'est disponible pour assurer la survie de l'État. Dans une vision très réaliste des relations internationales, le choix fait est donc très pragmatique.

Ces modèles classiques ont été enrichis par des concepts plus récents pour mieux refléter la complexité contemporaine :

- ***Tethering*** : Olivier Schmitt⁴ décrit une stratégie où deux États opposés appartiennent à la même alliance. Bien que cela n'augmente pas leur puissance relative, cette approche offre des avantages institutionnels tels qu'une transparence accrue et un cadre pour la gestion des conflits. Le cas de la relation entre la Grèce et la Turquie au sein de l'OTAN

² Walt, S. M. (1987). *The Origins of Alliances*. Cornell University Press, p. 26.

³ *Ibid.*, p.17.

⁴ Schmitt, *op.cit.*, p. 143.

illustre parfaitement cette dynamique.

- **Soft-balancing** : T.V. Paul⁵ met en lumière l'utilisation d'institutions internationales, de sanctions économiques et de diplomatie concertée pour contenir une puissance agressive, tout en évitant une confrontation directe.
- **Hedging** : Hunter S. Marston⁶ propose une stratégie ambiguë visant à maximiser l'autonomie stratégique d'un État grâce à des politiques mutuellement contradictoires. Cette approche est particulièrement pertinente dans un contexte multipolaire où les États cherchent à naviguer entre différentes grandes puissances. C'est par exemple le cas de certains États insulaires du Pacifique pour lesquels les visions classiques ne fonctionnent pas. Jouant le jeu des enchères entre la Chine et les États-Unis, certaines nations parviennent à augmenter leurs gains sans s'aligner.

La proximité géographique joue également un rôle déterminant dans le partage d'intérêts communs. Comme l'explique Stephen Walt⁷, les puissances régionales sont plus susceptibles de former des alliances face à des menaces proches, car elles perçoivent les puissances globales comme des menaces moins immédiates en

raison de leur éloignement et de leur supériorité écrasante.

La théorie des alliances offre une grille d'analyse incontournable pour comprendre les dynamiques complexes de la sécurité internationale. En intégrant des modèles classiques et des approches récentes, les chercheurs et les décideurs peuvent mieux appréhender les choix stratégiques des États dans un environnement mondial en constante mutation. Les alliances, bien qu'étant des instruments traditionnels, continuent de s'adapter aux nouveaux défis géopolitiques, révélant ainsi leur pertinence alors que les problématiques d'alliances sont redécouvertes en Ukraine depuis maintenant trois ans. Nous tenterons dans ce numéro d'étudier la résilience de ce modèle, alors que par exemple l'Alliance atlantique est régulièrement décrite comme agonisante et en crise, un constat à nuancer⁸.

G.P.

⁵ Paul, T. V., Wirtz, J. J., & Fortmann, M. (2004). *Balance of Power : Theory and Practice in the 21st Century*. Stanford University Press, p. 20.

⁶ Marston, H. S. (2024). Navigating great power competition : A neoclassical realist view of hedging.

International Relations of the Asia-Pacific, 24(1), 29-63. <https://doi.org/10.1093/irap/lcad001> , p. 33.

⁷ Walt, *op.cit.*, p. 158.

⁸ Thies, W. J. (2009). *Why NATO Endures*. Cambridge University Press, p. 4.

Le Congrès de Vienne (1815) : le « balance of power »

Auteur : Victor Suteau, Mastérent en Francophonie, Stratégie et Relations Internationales à Lyon III.

Le Congrès de Vienne

Le 9 juin 1815, le Congrès de Vienne est clôturé par la signature de l'acte final. Ce dernier fait suite à huit mois de négociations houleuses entre les États d'Europe. Si le premier Traité de Paris, signant la partition de l'Empire français, s'est montré clément en conférant à la France ses frontières de 1792 comprenant les conquêtes révolutionnaires ; le second Traité de Paris suivant l'épopée des Cents-Jours se montre austère en lui concédant ses frontières de 1790 ; faisant ainsi table rase des conquêtes révolutionnaires¹.

Lors du Congrès néanmoins, Talleyrand, chef de la délégation française et ministre des Affaires étrangères, joue habilement des rivalités entre la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche et la Russie pourtant alliées au sein de la Quadruple Alliance actée au 9 mars 1814 lors du Pacte de Chaumont. Puis de son rôle de représentant des petits États, pour asseoir la position de la France et lui confère le rôle d'acteur central des négociations. Son génie de négociateur hors pair le rendra finalement indispensable, alors qu'il n'était initialement que le représentant de la puissance vaincue, et donc uniquement observateur. À l'issue de ce Congrès, à l'initiative du Tsar de Russie, Alexandre, la

Sainte-Alliance voit le jour en septembre 1815, alliant la Russie à la Prusse et à l'Autriche : une alliance conservatrice destinée à maintenir les régimes absolutistes et à rétablir l'ordre ancien contre les révolutionnaires français. Cette alliance scellée amènera à la répression commune des printemps des peuples en 1848.

Apports à la diplomatie moderne

À l'occasion du bicentenaire, célébré au travers de l'exposition « Le Congrès de Vienne. L'invention d'une nouvelle Europe² », d'anciens ministres des Affaires étrangères français sont revenus sur les apports du Congrès de Vienne à la diplomatie moderne. Pour Dominique de Villepin, ce Congrès s'inscrit dans la continuité des précédents, qui ont déterminé le sort des puissances vaincues, entre l'Europe dite des rois, comme le traité de Westphalie en 1648 ou le traité d'Utrecht de 1713. Cependant, ce traité se distingue par sa volonté de construire un nouvel équilibre et de garantir la paix. Laurent Fabius y voit une stabilité certaine, que ce soit pour les régimes ou pour la région. Il insiste sur le fait que le siècle lui succédant, mis à part la guerre de Crimée, épargne l'Europe d'une guerre majeure, avec des conflits qui

¹ Fondation Napoléon. *Le Congrès de Vienne - Cours*. <https://www.napoleon.org/enseignants/documents/le-congres-de-vienne-cours/>.

² Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. *Le Congrès de Vienne (1814-1815)*. France

Diplomatie. [Exposition "Le Congrès de Vienne. L'invention d'une nouvelle Europe" - Musée Carnavalet \(8 avril - 30 août 2015\) - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)



[« Carte de l'Europe selon le traité de Vienne \(1815\) » présente sur la page « 1815 : Metternich et le congrès de Vienne » du site EHNE](#)

n'embrassent pas l'ensemble du continent comme ce fut le cas durant la guerre de Trente Ans.

L'idée maîtresse qui en découle est donc la notion du *balance of power*, qui fait que la puissance française est conservée malgré la victoire de la septième coalition afin de permettre un équilibre en Europe et de préserver le continent de la guerre.

Le *balance of power* de Kissinger (*Diplomacy*, 1994)

Le Congrès de Vienne, véritable concert des nations comme le décrira François Guizot, semble amorcer selon Henry Kissinger le concept du multilatéralisme qui va donner à l'Europe « la plus longue période de paix que l'Europe ait jamais connue³ », si l'on omet les guerres de Crimée et la guerre franco-prussienne. Cette citation est tirée de l'ouvrage *Diplomacy*, publié en 1994 par Henry Kissinger dans lequel il définit les

catastrophes diplomatiques de l'Europe, qui, selon lui, surviennent de la Première Guerre mondiale à la fin de la Guerre froide, et qui correspondent au déclin de l'Europe, en ligne avec la vision de Stefan Zweig dans son ouvrage *Le Monde d'hier, souvenirs d'un Européen*. Il s'agit d'une analyse approfondie de la diplomatie internationale et de la politique étrangère à travers l'histoire. Kissinger commence par tirer des grands diplomates européens de l'Histoire, des concepts et comportements qui leur sont propres. Parmi eux, le Cardinal de Richelieu, dont il apprécie la « raison d'État », Guillaume d'Orange, qui invente la première notion « d'équilibre des forces » lorsqu'il est roi d'Angleterre et qu'il coordonne ses alliances contre la France de Louis XIV, ou encore Bismarck, qui définit la *Realpolitik* comme « la politique étrangère fondée sur l'estimation des rapports de forces et l'intérêt national⁴ ». Outre ces hommes ayant contribué au

³ Kissinger, Henry. *Diplomacy*. Simon & Schuster, 1994.

⁴ Rochau, Ludwig von. *Grundsätze der Realpolitik angewendet auf die staatlichen Zustände Deutschlands*. 1853.

concept « d'équilibre des puissances », Henry Kissinger estime que ce ne sont pas les politiques de ces hommes, mais bien l'enchaînement des événements sur le continent européen qui a conduit à l'élaboration de ce concept.

Pragmatisme et idéalisme

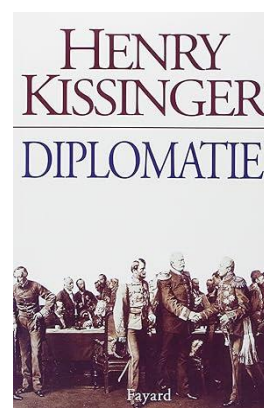
Pour les philosophes des Lumières, ce « *balance of power* » était le reflet d'un universalisme conduisant à l'unification de l'Europe, tandis que, pour Henry Kissinger, cette politique n'était que la conséquence des actions de chaque État cherchant à s'imposer sur le continent. Kissinger dénonce l'universalisme représenté à son apogée par le wilsonisme, à travers l'exemple du pacte Briand-Kellogg de 1928, qui ne conçoit aucune mesure coercitive. Pour Kissinger, la politique des États-Unis est écartelée entre ces deux visions : l'une pragmatique, à l'image du mandat de Nixon, et l'autre idéaliste, à l'image de celui de George W. Bush.

Henry Kissinger relève que ces deux aspects, le pragmatisme et l'idéalisme, bien que s'opposant, sont liés. Le pragmatisme se sert de l'idéalisme pour faire avancer ses intérêts plus tacitement, à l'image du rôle de l'OTAN au lendemain de la Guerre froide, « entre la politique étrangère conçue comme un équilibre d'intérêts et la diplomatie en tant qu'affirmation d'une harmonie sous-jacente⁵ ».

Balance of Power dans les politiques étrangères

Au sein de son ouvrage, Kissinger évoque également le rôle central de l'Allemagne sur le continent européen, qu'il

perçoit comme une obsession de la diplomatie française. Il retrouve ici le concept de l'équilibre des puissances, qui transcende la France et traverse les divergences entre les gouvernements du général de Gaulle et de François Mitterrand lors de la réunification, ainsi que par la construction de l'Union européenne et l'intégration du Royaume-Uni sous Georges Pompidou.



[*Diplomacy, Henry Kissinger, Simon et Schuster, New York, 1994, 912 pages.*](#)

« Géopolitiquement, l'Amérique est une île au large de la vaste masse continentale de l'Eurasie, dont les ressources et la population dépassent de loin celles des États-Unis. La domination par une seule puissance de l'une ou l'autre des deux principales sphères de l'Eurasie – l'Europe ou l'Asie – reste une bonne définition du danger stratégique pour l'Amérique, guerre froide ou pas de guerre froide⁶ ».

On peut y voir la même menace pour son hégémonie que celle ressentie par l'Angleterre quant à l'unification d'une seule puissance en Europe.

Une politique d'équilibre prônée

Kissinger, lui-même réaliste, présente les limites de cette politique si elle

⁵ Kissinger, *op.cit.*

⁶ *Ibidem.*

n'est que l'unique règle de la politique étrangère. Il illustre son propos dans un premier temps avec l'exemple de la politique française menée lors du Grand Siècle de Louis XIV à Napoléon III, en disant :

« La France a perdu le pouvoir d'imposer son projet universel... Le style ombrageux de sa diplomatie s'explique par les tentatives de ses dirigeants pour perpétuer un rôle central dans la politique européenne, alors que l'environnement répondait de manière de plus en plus négative à ses aspirations⁷ ».

En ce sens, le Congrès de Vienne est un exemple parfait de réponse négative aux aspirations françaises, et cela le sera encore davantage après le retour de Napoléon. « En 1914, il y avait une stratégie sans politique et, en 1939, une politique sans stratégie⁸ ». Kissinger, dans un deuxième temps, décide de montrer les limites des deux concepts qu'il a illustrés auparavant, soit le réalisme et l'idéalisme, au travers des deux Guerres mondiales. En 1914, selon lui, c'est l'excès de réalisme qui conduit à la guerre en raison de l'imposition des militaires aux politiques quant à la mobilisation générale. Tandis que

durant l'entre-deux-guerres, c'est l'excès d'idéalisme qui n'aboutit pas à la solution des armes face à l'Allemagne, pourtant entraînée par son rêve du IIIe Reich millénaire.

L'équilibre des puissances constitue un principe fondamental de la diplomatie moderne, garantissant la stabilité en évitant qu'un seul acteur ne domine le système international. Le Congrès de Vienne en est le point de départ, en rétablissant un ordre multipolaire en Europe après les guerres napoléoniennes. Henry Kissinger, dans *Diplomacy* (1994), souligne que cette approche a permis à l'Europe de connaître une relative paix jusqu'au XXe siècle. Toutefois, il met en garde contre ses limites : si l'équilibre est purement mécanique, il peut mener à des conflits par excès de réalisme (comme en 1914) ou d'idéalisme (comme dans l'entre-deux-guerres). Pour Kissinger, l'efficacité du *Balance of Power* réside dans son adaptation aux réalités stratégiques et dans la capacité des diplomates à allier pragmatisme et vision à long terme.

V.S.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

Les OI du Sud global : un nouveau bloc des périphéries ?

Auteur : Lou-Ann Lecointre, Mastérante en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Les OI¹ du Sud global : Un nouveau bloc des périphéries ?

Depuis la plume de Carl Oglesby en 1960² jusqu'à aujourd'hui, la notion de « Sud global » est restée un fourre-tout conceptuel dans les discours politiques. Entre « Asianisme³⁴ », « Multi-alignement⁵ » et BRICS⁶, le « Sud global » est lui-même un rassemblement de concepts et de groupes qui en font un ensemble aux contours vagues et changeants selon ceux qui mobilisent cette notion. En effet, celle-ci apparaît intimement liée au monde de la rhétorique⁷, bien que cela ne la prive pas d'un impact sur la réalité empirique. Néanmoins, il semble qu'on puisse déjà identifier trois de ses aspects constants.

Globale était déjà la Charte d'Alger en 1964 où 77 pays s'accordent pour une « stratégie globale de développement ». Dans cette perspective, c'est aussi la pluralité qui

ressort de cette notion, afin d'être la plus englobante possible. Ce poids par le nombre sur la scène internationale a déjà montré ses preuves, notamment en amenant la reconnaissance du phénomène de colonisation (1960) et de racisme (1965⁸). Cependant cela a aussi discrédité la notion car elle rassemble aussi des positions contraires assumées qui floutent son cadre, comme sur la guerre en Ukraine ou sur les événements de Gaza. Si le narratif présenté par les acteurs est que cette diversité amène la tolérance dans les mœurs du « Sud global », le contraste avec la réalité des violences comme en Birmanie (Myanmar) contre la communauté musulmane discrédite une telle image⁹. Ce paradoxe entre réalité et discours pose une vraie question de la viabilité de la notion de « Sud global ».

Si son manque d'unité ou d'homogénéité est souvent relevé, la perception d'une oppression passée est partagée. Autrefois considéré comme du « soft balancing », cette cohésion s'est mutée

¹ OI: Organisations Internationales.

² Badie, Bertrand, et Dominique Vidal. *L'heure du Sud, ou l'invention d'un nouvel ordre mondial*. LLL Les Liens qui Libèrent, 2024.

³ Boisseau du Rocher, Sophie. « L'asianisme, une nouvelle voie pour définir le Sud Global ? » *L'heure du Sud*, LLL, 2024, p. 181

⁴ **Asianisme** (Ici entendu) : doctrine politique, culturelle et sociale qui valorise l'identité commune que partageraient les différentes populations asiatiques, et qui préconise leur union politique sur la base de cette identité et sa diffusion.

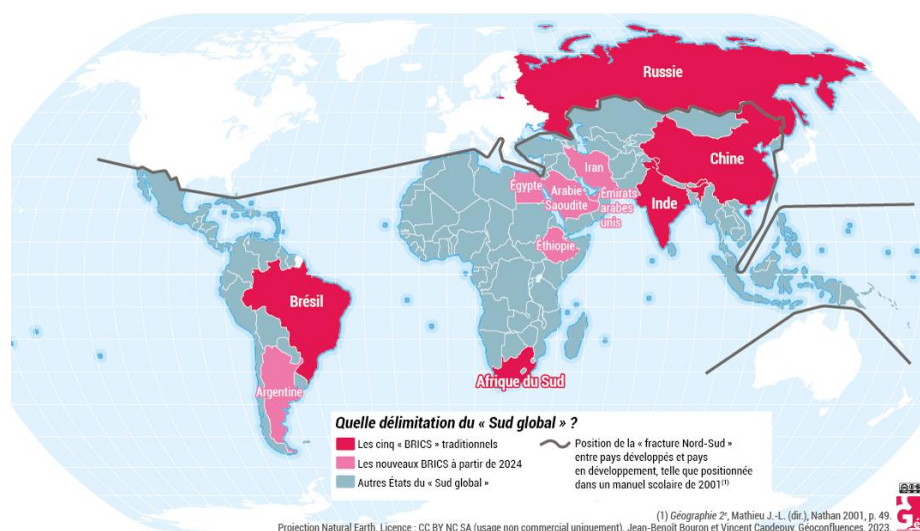
⁵ **Multi-alignement** : Volonté pragmatique de coopérer avec tous, sans se faire ennemi de personne de manière bilatérale, dans la continuité du non-alignement.

⁶ **BRICS +** : Les BRICS+ sont un groupe de dix pays qui se réunissent en sommets annuels : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Iran, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Indonésie et l'Éthiopie, ayant pour but de faire concurrence au Groupe des sept (G7)

⁷ Tertrais, Bruno. « La notion de « Sud global » : artificielle, voire dangereuse ». *Revue Défense Nationale*, 2024/1 N° 866, 2024. p.57-61..

⁸ Badie, Bertrand, et Dominique Vidal. *L'heure du Sud, ou l'invention d'un nouvel ordre mondial*. LLL Les Liens qui Libèrent, 2024.

⁹ D'Aboville, Benoît. « Le « Sud global » contre l'«Occident collectif» : un narratif à déconstruire ». *Revue Défense Nationale*, 2024/1 N° 866, 2024. p.29-35.



Représentation cartographique du Sud global

en velléité de modifier l'actuel ordre international, sans pour autant en proposer une alternative sérieuse. À la sortie de la guerre froide, le libéralisme, enfant de l'Occident, a permis à d'autres pays de remettre en question le monopole qu'avait l'Occident sur le récit historique qu'il possédait depuis le XV^{ème} siècle. Avant d'être un moyen d'atténuer l'échec diplomatique russe avec l'Ukraine, le « Sud global » est avant tout une ligne qui vise une « décentralisation » du système, pour en finir avec la logique « centre » et « périphérie » qui semblait s'être installée lors de l'unipolarité américaine¹⁰. Notons pour autant que tous ne présentent pas d'animosité contre l'Occident comme le Sénégal, qui reste profondément attaché à sa ligne de neutralité internationale. Mais cette inconsistance ne veut pas dire incohérence : en effet, la notion « Sud global » reflète son époque et son caractère opportuniste. On relève dans la structure de la scène internationale considérée comme

aujourd'hui « dépolarisée », une certaine souplesse diplomatique, incomparable à l'époque des blocs de la guerre froide : l'ennemi de mon ami n'est plus toujours mon ennemi. Le « Sud global » s'implique partout, sans suivre une ligne commune, sans négliger ses intérêts dans un monde où les conflits sont moins idéologiques que territoriaux. Même si la notion reste conceptuellement opposée au « Nord global », elle n'a pas de réalité géographique, ni idéologique.

Les Organisations Internationales et le « Sud global »

Si on estime que le Nigeria verra sa population dépasser celle des États-Unis en 2050, si ces pays non-occidentaux représentent aujourd'hui 54% de la production industrielle mondiale¹¹, leurs voix sont longtemps restées structurellement difficilement audibles dans les organisations internationales mondiales

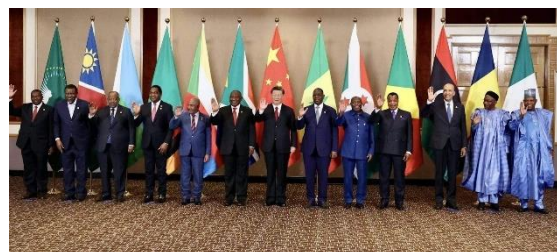
¹⁰ Grossner, Pierre. « La réécriture de l'affirmation du Sud au XX^e siècle ». *L'heure du Sud*, 2024.

¹¹ Baverez, Nicolas. « Le Sud global contre l'Occident ». *Revue Défense Nationale*, 2024/1 N° 866, 2024. p.40-46.

(comme l'ONU¹² ou le FMI¹³). L'idée du Sud global se matérialise dans les relations internationales à partir de la conférence de Bandung en tant que « mouvement des non-alignés » en 1955. Le concept de « Sud global » a été reconnu officiellement seulement par une infime partie des OI aujourd'hui, n'incluant pourtant pas des groupes comme le G7¹⁴ ou le G20¹⁵ qui y nomment malgré tout le « Sud global ». Le Groupe des 77¹⁶ issu de la Charte d'Alger, et promouvant la coopération Sud-Sud, ne voit même pas parmi ses pays membres la Chine et la Russie, pourtant têtes de file dans la rhétorique de ce « Sud global » ou à l'inverse, intègre des pays parmi ses membres alors qu'ils ne se revendiquent même pas officiellement du « Sud global ». Cela fait que nulle organisation ne peut véritablement représenter ce « Sud global » aujourd'hui¹⁷.

Pour autant, les pays du mouvement du « Sud global » se sont engouffrés de manière individuelle dans le vide laissé par le retrait de l'influence de l'URSS¹⁸. Progressivement, une affirmation culturelle a eu lieu qui s'est développée à l'échelle de la diplomatie planétaire¹⁹, comme par exemple la place qu'ont pris les Émirats Arabes Unis dans l'organisation et la résolution de la COP 28 en 2023 à Dubaï.

Les BRICS+ sont eux devenus symbole de cette modernisation et élévation des pays du Sud²⁰. À la base juste un groupe, ils sont devenus une réalité géopolitique. Symbole des niveaux de vie et de production qui s'équilibrent avec l'Occident, le groupe a mis en place la Nouvelle Banque de Développement pour préparer à un autre système monétaire. Mais le groupe reste surtout symbolique et met en place peu d'actions concrètes. Quelques autres organismes ont été érigés pour promouvoir ces échanges et cette coopération intra-sud comme l'IBAS²¹, mais la multiplication de ceux-ci a entraîné certaines rivalités dans le développement du Sud. Notons de même que les plus grandes économies de ces mêmes BRICS+, telle que la Chine, sont par ailleurs toujours profondément dépendantes d'une économie centrée autour de l'Occident.



Les dirigeants des BRICS lors du sommet en Afrique du Sud [le 24 août](#).

¹² Organisation des Nations Unies.

¹³ FMI: Fonds Monétaire International.

¹⁴ **Groupe des Sept (G7)** : groupe de discussion et de partenariat économique de sept pays réputés en 1975 pour être les plus grandes puissances avancées du monde qui détiennent environ 45% en 2019 de la richesse nette mondiale : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni.

¹⁵ **Groupe des Vingt (G20)** : Le Groupe des vingt (G20) est un forum intergouvernemental composé de dix-neuf des pays aux économies les plus développées, ainsi que l'Union Européenne et l'Union Africaine.

¹⁶ **Groupe des Soixante-dix Sept (G77)** : Le Groupe des 77 (G77) aux Nations unies est une coalition,

conçue pour promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies

¹⁷ Vidal, Dominique. « Ce que les guerres sont devenues ». *L'heure du Sud*, LLL, 2024, p. 53.

¹⁸ Heine, Jorge., et al. « Le Sud global est de retour, et pour de bon ». *Politique étrangère*, 2023/4 Hiver, 2023. p.11-23. CAIRN.INFO

¹⁹ Milani, Carlos R. S., et Ruben Duarte. « Coopération Sud-Sud ». *L'heure du Sud*, LLL, 2024.

²⁰ Vercueil, Julien. « BRICS : les incertitudes d'un forum « alternatif » ». *Politique étrangère*, 2023/4 Hiver, 2023. p.39-51. CAIRN.INFO

²¹ IBAS : Inde, Brésil, Afrique du Sud.

Les pays du Sud, malgré leur progrès sur la scène internationale, restent toujours moins représentés dans les OI globales. Pour autant, comme le souligne Philip Nel, les pays du Sud ont préféré exploiter les OI existantes et les utiliser comme outil de « mobilité ascendante » sur la scène internationale²². Soit de manière individuelle soit pour ce « Sud global », les OI ont servi de levier pour des revendications à cause de leur fonctionnement numérique d'un État équivalant à une voix. Les pays du « Sud global » ont préféré se concentrer sur un activisme interne de ces OI comme le FMI où les « green rooms », sorte de salons de discussion informelle²³, sont devenus indissociables de la présence de certains États comme l'Inde. Les autres organisations plus régionales comme l'Organisation de coopération de Shanghai ou l'Union africaine, préfèrent ainsi se concentrer sur l'intégration et le renforcement de la coopération Sud-Sud²⁴. Les pays préfèrent s'appuyer sur des normes déjà existantes comme la souveraineté afin de leur permettre une application plus horizontale et moins hiérarchique. L'ordre international ne souhaite donc pas tant être renversé structurellement que réformé conjoncturellement par les logiques du Sud, afin que le Nord prenne plus en compte la situation.

La grande question reste la conditionnalité sur laquelle des discordes ont émergé. Il s'agit des conditions auxquelles est soumise l'aide des

institutions internationales. Différents groupes ont émergé, certains souhaitant abolir ces conditions, d'autres les préserver ou les réformer. Les OI qui posent ces conditions disposent de la légitimité, de la capacité de production et de diffusion des normes qui structurent la société mondiale : c'est pour cela qu'elles sont aussi investies par les pays du Sud²⁵.

La viabilité du multilatéralisme Sud

Malgré l'implication et la revendication de l'existence de ce groupe du « Sud global » comme un acteur unifié et engagé, faisant « consensus des dirigeants », dans une coopération autour de la lutte contre la faim, la justice sociale, le respect mutuel²⁶, on ne peut négliger les tares de cette cohésion du « Sud global ». Dans le système international et les OI qui l'encadrent, si les pays du Sud souhaitent y développer leur influence et leur représentation, on observe la forte présence d'un double langage : Chine, Inde, Brésil, tout en clamant les intérêts communs du « Sud global », font prévaloir leurs propres intérêts nationaux.

De même que dans la coopération intra-Sud, la contradiction s'accumule. Le Brésil a par exemple des programmes basés sur l'extraction ou l'extension de l'agriculture tout en affirmant des mesures écologiques. De même, nombre des pays promouvant la coopération multilatérale horizontale intra-Sud, restent encore très subventionnés et perçoivent l'aide occidentale ou des OI, ce qui implique une

²² Philip Nel « Redistribution and Recognition ; What Emerging Powers Want », *Review of International Studies* Vol. 36, n°4, 2010

²³ Deas, Jean. « Le Sud et les Organisation Régionales et Internationales ». *L'heure du Sud*, LLL, 2024, p. 67.

²⁴ Milani, *op.cit.*, p. 111.

²⁵ Milani, *op.cit.*, p. 111.

²⁶ *Ibid.*

relation asymétrique donneur/receveur. Par ailleurs, on observe une certaine sélectivité qui limite ces coopérations multinationales, où les acteurs du « Sud global » ne s'intègrent qu'en fonction de leur intérêt propre dans les OI, ou deviennent parfois « poseurs de veto » comme l'Inde quand un programme devient trop multilatéral.

Dans leur relation, les pays du Sud mettent en avant la souveraineté nationale et leur indépendance au plus haut point. Bien que les partenariats soient multiples, militaires, santé, politique publique, environnement, chacun souhaite rester indépendant stratégiquement, notamment l'Inde qui de fait ne conclut quasiment aucune vraie alliance. Les relations du Sud, comme le souligne Stefan Lehne, ont pris un aspect très transactionnel, peu soudé sur des idéaux communs contrairement à leur déclaration de « globalité²⁷ ». On constate une préférence pour la création d'alliances de revers, afin de sécuriser son environnement proche dans une approche de la ligne Realpolitik. Le « Sud global » a compris le multilatéralisme comme inefficace, et comme le souligne Jaishankar, il lui préfère le « multi-alignement²⁸ » impliquant un bilatéralisme assumé. C'est bien ce qu'a représenté l'Inde en prenant conscience que la Russie, empêtrée dans la question ukrainienne, ne pourrait plus subvenir aux besoins indiens en munitions militaires. Il y a donc eu un rapprochement avec l'Occident pour compenser. Cependant, cette gymnastique des alliances impose aussi une finesse diplomatique certaine entre les rhétoriques internes parfois véhémentes à l'égard de l'occident

et la nécessité pratique de la scène internationale de l'Inde. Il est important de noter la place qu'occupe pour nombre des pays du Sud le populisme²⁹ dans leur gouvernement, impliquant de fortes tensions internes dans les pays, et même entre les pays dont les populations présentent de fortes disparités. Il est donc difficile d'affirmer qu'il existe une philosophie des alliances du Sud.

Enfin concernant l'aspect sécuritaire, il est important de souligner la divergence des approches parmi les auteurs : Si certains envisagent une véritable coopération Sud-Sud par des entraînements militaires communs, d'autres considèrent à l'inverse que celle-ci est davantage démographique, migratoire, ou sécuritaire sous certains aspects, par le terrorisme ou les trafics de drogue, que militaire. Mais ces menaces peuvent, elles-mêmes être appréhendées à une échelle étatique, et pas forcément au travers du « Sud global ». L'aspect militaire du « Sud global » n'est donc pas une question pour certains chercheurs, car on ne connaît ni la solidarité avec le reste du groupe du Brésil, ni la véritable capacité militaire de la Chine qui n'est pas encore reconnue pour sa tradition militaire. Comme le souligne Olivier Schmitt, à cause de la rareté des guerres majeures, peu d'armées y sont confrontées, et il existe parfois des différences assez brutales entre le niveau espéré d'une armée et son efficacité réelle sur le terrain. Avoir une capacité instrumentale ne veut pas dire une capacité opérationnelle qui nécessite une intégration de certains savoirs par les forces armées obtenues par l'expérience des

²⁷ Stefan Lehne, « After Russia's war against Ukraine, what kind of World order ? » *Carnegie Europe* 28 février 2023.

²⁸ Da Lage, Olivier. « L'Inde, le Sud et le multi-alignement ». *L'heure du Sud*, 2024, p. 167.

²⁹ Soulé, Folashadé. « Populismes du Sud : quelles spécificités ». *L'heure du Sud*, LLL, 2024, p. 83.

précédents conflits³⁰. Or la Chine, longtemps fermée, a surtout connu des troubles internes avec les « seigneurs de la guerre », la rivalité entre nationalistes et communistes, en comparaison aux siècles de guerre du vieux continent. Il s'agirait ainsi plus d'un argument de pression contre les pays notamment européens, de plus en plus isolés des États-Unis.

La pérennité de la notion

Malgré tout, on observe aussi à l'heure de la troisième mondialisation que les OI se détachent de plus en plus des réalités des peuples. La notion pourrait aussi ne pas rencontrer ou persister dans l'opinion des masses et ainsi n'être, ce qu'elle est pour l'instant, seulement partagée par les élites politiques des pays. C'est-à-dire un outil diplomatique, permettant aussi à la Chine, la Russie ou l'Inde de se l'approprier³¹ et de se revendiquer cheffes de ce mouvement. Il participe à son amplification au-delà de son implantation réelle dans ledit groupe. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer met bien en garde de se méfier du label revendiqué : ce sont les rêves qui existent, pas toujours leur réalité³². Dans le même sens, ce sont aussi les reflets des angoisses d'acteurs, chercheurs, politiciens occidentaux, qui ont besoin de nommer cet « autre », et donc participent à entretenir dans des cercles de

réflexion, décorrélés d'une réalité opérationnelle, la notion du « Sud global ».

Le « Sud global » bien que très critiqué en Occident, au point que certains auteurs appellent à ne pas l'utiliser afin de ne pas lui conférer de réalité conceptuelle³³, reste un outil qui incite à « lire l'émergence comme une [...] structure normative du système international³⁴ ». L'identité africaine, nouvelle et créée de toutes pièces pour un narratif international, est fragilisée, ses disparités internes fortes la poussent à se raccrocher à un élément ancré, qui sera peut-être ce « Sud global ». Si chacun des États a des ambitions propres, ce concept peut survivre si les puissances en construction s'en emparent, notamment en Afrique. Si la notion n'a pas de réalité uniforme, ni d'objectif ou même de stratégie, elle se révèle pour autant avoir un impact subjectif et cognitif. Si un vague écho nous ramène à Huntington et à son Choc des civilisations, les peuples concernés du « Sud global » possèdent un imaginaire collectif, dont le « Sud global » peut servir de fondation. C'est notamment ce qu'a fait la cause féministe comme l'a souligné la chercheuse indienne Gayatri Chakravorty Spivak, avec le concept « d'essentialisme stratégique choisi³⁵ ».

Il ne s'agit pas ici de juger un concept comme celui de l'ordre

³⁰ Schmitt, Olivier (1987-), et Benoît Durieux. *Préparer la guerre: stratégie, innovation et puissance militaire à l'époque contemporaine*. PUF, 2024.

³¹ « Voice of Global South Summit 2023 ». *Ministry of External Affairs, Government of India*.

³² Vilmer, Jean-Baptiste Jeangène. *Le réveil stratégique, Essai sur la guerre permanente*. Seuil, 2024.

³³ Attali, Jacques. et al. « Le « Sud global » : un concept peu convaincant ». *Revue Défense Nationale*, 2024/1 N° 866, 2024. p.36-39.

³⁴ A. Hurrell cité dans H. Thiollet, « Pratiques et représentations de l'émergence », *Critique internationale*, vol. 3, n° 56, 2012, p. 9-16, p. 14.

³⁵ G. C. Spivak, « « Criticism, Feminism and the Institution ». Interview with Elizabeth Gross », *Thesis Eleven*, vol. 10-11, n° 1, février 1985, p. 175-187, p. 187, Dans : Marro-Bernadou, Samantha. « Le pouvoir du « Sud global » ». *Annuaire français de relations internationales 2024*, Éditions Panthéon-Assas, 2024. p.101-113. CAIRN.INFO,

westphalien, accepté depuis plusieurs siècles, mais d'une notion neuve, d'un concept d'à peine cinquante ans qui a déjà fortement évolué depuis. Si certains arguments pointent la non-viabilité de la notion, qui aurait une durée de vie limitée comme le « panafricanisme » ou « le tiers-monde », il se peut qu'elle soit aussi une étape supplémentaire dans la construction d'un phénomène international dont les aboutissements ne se ressentiront que dans un siècle. L'essence du concept, soit cette coopération en dehors du cadre traditionnel

occidental, pourrait parfaitement réapparaître sous d'autres formes, infuser et prendre racine dans les peuples dans les années qui suivent ; la pérennisation des sociétés dépend de leur capacité à s'adapter et à se saisir des questions contemporaines, et la montée en puissance du monde non-occidental doit être appréhendée aussi bien par l'Occident, que par ces peuples qui font partie des puissances émergentes, sous peine de dislocation.

L.C.

Le mouvement des non-alignés : est-il encore possible aujourd'hui de faire partie d'un mouvement de non-alignés ?

Auteur : Lina Milhé, Mastérante en Expertise et Risques Internationaux à Lyon III.

« On estime aussi un prince quand il est vrai ami et vrai ennemi, c'est-à-dire quand sans aucun ménagement il se découvre en faveur de quelqu'un contre un autre [...]. Et les princes irrésolus, pour fuir les périls présents, suivent le plus souvent cette voie neutre, et le plus souvent s'effondrent. »

- Nicolas Machiavel, *Le Prince* XXI

« Quant à ce que ces gens vous disent, de ne pas intervenir dans la guerre, rien n'est plus contraire à vos intérêts : sans gratitude, sans honneur, vous serez le prix du vainqueur. »

- Tite-Live, *Livre XXXV*

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le monde se polarise autour de deux blocs fédérés par deux superpuissances, l'URSS et les États-Unis. Dans le même temps, le processus de décolonisation participe à la complexification du système international, dans lequel un nombre élargi d'États souverains interagissent. C'est dans ce contexte bien précis que naît le mouvement des non-alignés.

Le mouvement des non-alignés : une troisième voie au sein de la bipolarité de la Guerre Froide

Le non-alignement est polysémique, difficilement définissable et compliqué à conscrire. De manière rudimentaire, il renvoie à une doctrine « affirmant le refus

de certains États de s'aligner sur la politique étrangère des deux grandes puissances [...] et de prendre part à leur rivalité¹. »

Toutefois, le non-alignement fait tout d'abord écho à une conception novatrice des relations internationales et des rapports interétatiques. Cette conception est entre autres basée sur un ensemble de valeurs et concepts tels que le droit, les peuples, les nations, l'égalité entre États, l'humanité, la morale et l'universalité. Le mouvement des non-alignés ambitionne de donner corps à cette vision des relations internationales.

Par ailleurs, le président indien Nehru exprime dans un discours en 1946 son souhait de se « tenir à l'écart des politiques de puissance opposant des blocs alignés les uns contre les autres². » En clair, le mouvement des non-alignés représente

¹ Carcassone, G., Dreyfus, F., Duhamel, O., Laroche, J., Mastor, W., Siméant, J., Surel, Y. (2017). *Lexique de science politique*. Paris : Dalloz.

² Verlet, M. (1992). Non-alignés, non alignement : extinction ou expansion ? *Recherches Internationales*, (39), 7-41.

pour les États récemment émancipés une synthèse entre « volonté d'indépendance, anticolonialisme militant, rejet des politiques de guerre de l'impérialisme, refus d'incorporation à un bloc³. » Il y a donc une configuration très spécifique qui explique l'émergence de cette doctrine. Entre décolonisation et cristallisation de l'ordre international autour de deux puissances, il s'agit « tout à la fois [de] se dégager du rapport colonial, et [de] se soustraire à l'empire de l'un des blocs constitués⁴. » Ces deux objectifs fondent le mouvement des non-alignés.

En 1955, le Sommet de Bandung permet de parachever l'idée et la vision du monde qui fondent les prémices du mouvement des non-alignés. En 1961, le Sommet de Belgrade marquera l'acte fondateur du mouvement, avec vingt-trois pays. Aujourd'hui, le mouvement des non-alignés compte 120 pays.



La séance d'ouverture de la conférence, le 18 avril 1955.

Le MNA en état de mort cérébrale ?

Outre les liens qui existaient entre bon nombre de pays du MNA et l'URSS, la fin de la Guerre Froide a complètement

reconfiguré les équilibres géopolitiques mondiaux. Le démantèlement de l'URSS a laissé place à un monde unipolaire, marqué par l'hégémonie américaine. Dans cette configuration, la principale raison d'exister du MNA – refuser l'assujettissement à un bloc en particulier – a disparu. L'expérience coloniale et la jeunesse des États ont initialement favorisé l'unité du MNA. Cependant, ces « jeunes pays indépendants, sont devenus des pays adultes » désormais « suffisamment importants pour tisser leurs propres relations d'alliances⁵. » De ce fait, le concept de non-alignement et l'intérêt pour le mouvement ont constamment décliné depuis la fin de la guerre froide. En effet, nombre d'universitaires ont considéré que le mouvement, déjà en proie à des divisions internes, n'avait plus de raison d'être.

En outre, la doctrine de non-alignement perdant *a priori* son essence avec la fin de la Guerre Froide, a été abandonnée, comme d'autres expressions, considérées comme appartenant à une période et un contexte historiques précis et révolus. Pour autant, le mouvement demeure et des sommets sont encore régulièrement organisés. La dernière édition s'est déroulée en janvier 2024 à Kampala (Ouganda) et a offert une arène politique pour discuter d'enjeux tout à fait contemporains tels que le changement climatique et l'insécurité alimentaire. Certains analystes considèrent que le non-alignement est une politique étrangère adoptée par des États considérés comme faibles, subissant les contraintes systémiques de l'ordre international et de la répartition de la puissance. Dès lors, un monde dominé par les États-Unis ne laissait

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Billion, D. (2012, 28 août). Le Mouvement des non-alignés a-t-il un avenir ? *TV5 Monde*.

plus la possibilité aux petits États du Sud global de refuser de choisir entre deux superpuissances : les États-Unis – et l'Occident – dictaient seuls l'agenda politique international.

Pour une réhabilitation du non-alignement au XXI^{ème} siècle

Depuis quelques années, plusieurs auteurs sud-américains proposent de réinvestir le concept de non-alignement, adapté aux enjeux du XXI^{ème} siècle. Ils développent l'idée de « non-alignement actif⁶ » (*No Alineamiento Activo - NAA*). Prenant acte des recompositions géopolitiques, ils invitent les États d'Amérique latine à mettre en œuvre une politique étrangère souple, pragmatique car au service des intérêts nationaux. Concrètement, cela signifie que les gouvernements « défendent une position où ils n'acceptent ni *a priori* ni *in toto* les positions d'aucune des grandes puissances en conflit⁷. » Si bien coordonné à l'échelle régionale, ce rôle proactif pourrait renforcer le poids de ces États dans les affaires internationales et leur influence sur l'agenda politique mondial. En d'autres termes, il s'agit pour ces États de refuser de se soumettre *de facto* à une puissance hégémonique, chaque décision de politique étrangère étant prise au cas par cas, selon les intérêts souverains⁸. A titre d'exemple, les prises de position concernant la guerre en Ukraine illustrent la mise en œuvre de cette

doctrine. En effet, alors que les États-Unis, l'OTAN et l'UE ont soutenu unanimement l'Ukraine et mis en place des sanctions, le refus de l'Amérique latine de prendre part à ces sanctions a largement surpris. Pour certains, il s'agit même d'une rupture importante pour une région du monde traditionnellement sous le joug américain – depuis la doctrine Monroe – et relativement peu indépendante sur ses prises de positions internationales. Par ailleurs, le concept a vocation à s'exporter et à trouver une caisse de résonance au sein du Sud global, dont l'émancipation et l'affirmation sont croissantes.

En outre, le retour d'une logique de compétition entre puissances pousse les analystes à parler d'une nouvelle guerre froide, notamment entre la Chine et les États-Unis, ou dans une configuration tripolaire avec la Russie. Or, le retour de cette dialectique va de pair avec le retour d'un vocable hérité de cette période historique, et dont le concept de non-alignement fait partie. Ainsi, plusieurs auteurs indiens proposent de réhabiliter le concept de « non-alignement 2.0⁹ » et récusent l'idée selon laquelle le concept serait dépassé. Au contraire, le non-alignement stratégique semble parfaitement adapté à l'Inde, historiquement leader du MNA et porte-parole du Sud global. Selon eux, « dans un monde de plus en plus déchiré par les conflits idéologiques et les conflits entre grandes puissances, le pays

⁶ Concernant le développement de ce concept, cet ouvrage développe différentes perspectives du NAA dans une perspective latino-américaine. Fortin, C. Heine, J., Ominami, C. (2021). *El No Alineamiento Activo y América Latina: Una Doctrina para el Nuevo Siglo*. Santiago de Chile : Catalonia.

⁷ Fortin, C., Heine, J. et Ominami, C. (2023). *Pandémie et guerre en Ukraine : de la pertinence du concept de non-alignement actif pour l'Amérique*

latine. *Revue internationale et stratégique*, N° 130(2), 47-56. <https://doi.org/10.3917/ris.130.0047>.

⁸ Heine, J., Traduit de l'anglais par Cadenza Academic Translations, (2023). *Le Sud global est de retour, et pour de bon. Politique étrangère*, Hiver (4), 11-23. <https://doi.org/10.3917/pe.234.0011>.

⁹ Khilnani, S. (2013). *Nonalignment 2.0: A Foreign & Strategic Policy for India in the 21st Century*. Penguin.

doit conserver sa capacité à prendre des décisions relativement autonomes sur des questions d'intérêt national vital¹⁰. » Ainsi, le « non-alignement 2.0 » serait « plus pertinent que jamais » car il doterait l'Inde d'un « rôle plus actif sur un terrain international en rapide transformation¹¹. »

A l'inverse, l'aggravation actuelle du dilemme de sécurité pousse certains États à abandonner leur posture de non-alignement. Ainsi, en Europe, la Finlande et la Suède, neutres pendant la guerre froide, puis non-alignées, revisitent leur doctrine stratégique et adhérent à l'OTAN. En ce sens, l'annexion de la Crimée en 2014 a contraint ces deux États, ainsi que les États baltes, à réadapter leur posture en prenant acte du bellicisme croissant de la Fédération de Russie. Ainsi, pendant la Guerre froide, la position de neutralité était de mise. Désormais, leur adhésion à l'Union européenne en 1995, ainsi qu'à l'OTAN en 2023 et 2024 illustre le « virage dans leur politique de non-alignement¹². » Ce repositionnement semble être tout à fait symptomatique d'une évolution de la menace – réelle ou perçue – par ses États. L'annexion de la Crimée, le conflit en Ukraine, les signalements nucléaires répétés et les pressions russes encouragent ces petits États européens à se rapprocher davantage de l'Ouest. Dans cette perspective, la doctrine de non-alignement semble au final inadaptée à garantir la sécurité des petits États, dès lors qu'ils se sentent directement menacés par une puissance hégémonique voisine. Par

conséquent, le non-alignement, désormais considéré comme peu judicieux, est délaissé au profit de la recherche d'une puissance protectrice – le cas échéant, les États-Unis. Or, face à la tripolarisation croissante, le parti-pris du non-alignement pourrait devenir de plus en plus rare pour les petits États situés dans le voisinage proche d'une grande puissance aux tentations impérialistes. *A contrario*, le cas de l'Inde et de l'Amérique latine illustre un non-alignement plus adapté ; soit pour une puissance moyenne aux ambitions de grande puissance ; soit pour une poignée d'États susceptibles de peser sur la scène internationale à condition qu'ils soient capables d'être collectivement coordonnés.

En somme, la pertinence du non-alignement en tant que doctrine de politique étrangère dépend à la fois de facteurs systémiques et internes. Ceci étant, le renouvellement récent des débats théoriques montre que le concept n'est pas réservé à une époque révolue. Bien au contraire, il est évolutif et parfaitement adaptable aux réalités et enjeux du XXI^{ème} siècle. Bien qu'il se détache de ses origines historiques, le non-alignement en tant que doctrine conserve son essence tout en évoluant pour offrir à certains États un rôle proactif dans les affaires internationales. À l'avenir, il sera donc intéressant d'observer si le concept tend à concentrer sur lui davantage d'études académiques et d'intérêt de la part des dirigeants politiques.

L.M.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Siffre, C. (2019). Vers une convergence des doctrines stratégiques des pays baltes, de la Suède et

de la Finlande autour de la sécurité militaire depuis 2014. *Stratégique*, N° 121-122(1), 83-102. <https://doi.org/10.3917/strat.121.0083> .

La stratégie de l'«offshore balancing »

Auteur : Julien Allo, Mastérent en Francophonie et Transition Ecologique à Lyon III.

« Parvenir à battre son adversaire sans l'avoir affronté est la meilleure conduite¹. »

Cette citation de l'éminent philosophe et stratège chinois, Sun Tzu, souligne le poids de la stratégie militaire dans les relations internationales et l'importance de la minimisation des conflits directs entre grandes puissances. Laisser ses adversaires se battre afin de maintenir la stabilité régionale et préserver ses intérêts nationaux illustre une théorie des relations internationales controversée en politique étrangère : la stratégie de l'*offshore balancing*.

Qu'est-ce que la stratégie de l'offshore balancing ?

Soutenu par des penseurs tels que John Mearsheimer ou Stephen Walt, le concept de l'*offshore balancing* appartient au courant de pensée réaliste et désigne le processus par lequel « une grande puissance cherche à conserver l'équilibre entre ses rivaux situés sur un tout autre continent en entretenant leurs rivalités¹ ». Les deux penseurs ajoutent que « cette stratégie consiste à inciter les pays eux-mêmes à

contrôler la région dans laquelle ils se trouvent et à n'intervenir qu'en cas de nécessité² » si une puissance hostile menace de s'imposer dans cette région³. L'objectif de cette théorie pour une superpuissance est de conserver l'équilibre afin de consolider son pouvoir sur la scène internationale. L'adoption de cette stratégie revêt différents avantages par rapport à un engagement direct comme la réduction du budget de la défense d'une grande puissance, une intervention dans un pays étranger, quelle que soit sa nature, représentant un coût considérable. En outre, rester à l'écart d'une région permet à une superpuissance d'adoucir son image et d'apparaître moins menaçante mais aussi de renforcer sa position stratégique sur des bases plus durables. Si une nation est certes moins impliquée dans les affaires intérieures d'une région donnée, elle n'en demeure pas moins influente dans son économie. Cette théorie confère, en effet, un poids plus important dans les décisions qui comptent réellement et donc une autorité renforcée sur la scène internationale⁴. Afin d'obtenir une vision plus claire et précise de cette théorie,

¹ Sun Tzu à la rescousse ou « L'art de la guerre » appliqué aux stratégies numériques. (s. d.). *Groupe Caisse des Dépôts*. <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/sun-tzu-la-rescousse#:~:text=Aller%20et%20gagner%20sur%20un,affronté%20est%20la%20meilleure%20conduite>

² Joseph, H. Stéphane Taillat & Olivier Schmitt. (2015). *Guerre et stratégie*. puf.

³ Mearsheimer, J., & Walt, S. (2017). *Offshore balancing : Une stratégie globale efficace pour les États-Unis*. *Intérêt national*, (105), 18–33.

⁴ Brands, H. (2015). *The limits of offshore balancing*. The United States Army War College

⁵ *Ibid.*

prenons l'exemple du comportement d'un acteur contemporain de l'*offshore balancing* : les États-Unis.

Les États-Unis et l'*offshore balancing*

D'après le Pew Research Center, 57% des Américains estiment que leur pays ne devrait pas s'immiscer dans les affaires extérieures mais plutôt se concentrer sur les leurs et laisser les autres les résoudre comme ils l'entendent⁵. Cela rejoint la stratégie de l'*offshore balancing*, que les États-Unis ont déjà appliquée plusieurs fois au cours de leur histoire. En effet, Washington n'est intervenu qu'en dernier recours lors des deux guerres mondiales en laissant en premier lieu les puissances régionales s'affronter. Néanmoins, se pose la question du coût de cette position adoptée qui ne lui coûta rien que pour la Seconde Guerre mondiale 4 100 milliards de dollars et la vie de 400 000 hommes⁶. Lorsqu'une nation se doit d'agir, l'expression « *onshore* » (sur terre) prend alors tout son sens. Le comportement affiché par le Pakistan après l'invasion de l'Afghanistan en 1979 et la



Source : [Layne, C. \(2012\). The \(Almost\) Triumph of Offshore Balancing. The National Interest.](#)

guerre entre l'Iran et l'Irak en 1980 est un autre exemple de cette stratégie adoptée par les États-Unis afin d'équilibrer les forces dans ces régions⁷. Selon Mearsheimer et Walt, c'est de cette manière que le pays est devenu une grande puissance à l'étranger, une suprématie qui lui confère le titre de « Gendarme du monde⁸ » dans notre monde contemporain.

De nos jours, trois zones intéressent particulièrement la nation américaine : l'Europe, l'Asie du Nord-Est et le golfe Persique⁹. Les deux premières font référence à la peur de l'ascension d'une puissance hégémonique, notamment à travers son influence économique et le développement d'armements sophistiqués. Par là, elle souhaite assurer l'équilibre régional de ces régions afin que des États comme la Chine ou la Russie ne s'aventurent pas dans l'hémisphère occidental. Le golfe Persique joue, quant à lui, un rôle essentiel dans la stratégie de Washington car il s'agit d'une région abondante en pétrole. L'émergence d'une grande puissance dans cette région ne serait en effet pas vue d'un bon œil par les autorités américaines¹⁰. Néanmoins, le concept de l'*offshore balancing* présente aussi des limites et reste controversé.

Une théorie dont les effets sont à nuancer

Dans les faits, le fruit de l'adoption d'une telle posture est à relativiser. En effet, certains bénéfices seraient exagérés par les

⁵ Mearsheimer, J., & Walt, S., *op.cit.*

⁶ Siddiqui, M. S. A., Pasha, M. I., & Akram, S. (2021). Offshore Balancing as Grand Strategy: Hegemonic Control and Sino-US Trade War; Implications for Pakistan. *Global Political Review*, VI (IV), 33-42.

⁷ *Ibid.*

⁸ Vaïsse, J. (1999). Les États-Unis sans Wilson. L'internationalisme américain après la guerre froide. *Critique Internationale*, 1, 99-120.

⁹ Mearsheimer, J., & Walt, S. *op.cit.*

¹⁰ *Ibid.*

défenseurs de cette théorie. Si des alliances et des arrangements se sont avérés nécessaires pendant la guerre froide entre le bloc occidental, les alliés de Washington sont désormais riches et dynamiques¹¹. Néanmoins, ces derniers savent aussi qu'à travers l'OTAN (l'Organisation du Traité Nord-Atlantique) ils peuvent être protégés par les États-Unis, ce qui peut les pousser à investir une plus faible part de leur PIB (Produit Intérieur Brut) dans leurs dépenses militaires (2% pour les pays européens contre 3 à 4% pour les américains¹²). Cette stratégie serait même un levier pour la prolifération du nucléaire et aurait poussé certains États à se procurer la bombe, comme avec la Chine dans les années cinquante et la présence américaine en Asie de l'Est, ce qui a exacerbé un sentiment d'insécurité en pleine guerre froide¹³. Par conséquent, son application pourrait intensifier les risques de conflits à l'échelle mondiale. Cela rejoint la pensée du général indien Krishnaswamy Sundarji qui allégua

pendant la première guerre du Golfe (1990-1991) « Si vous ne voulez pas vous faire écraser par les États-Unis, procurez-vous l'arme nucléaire¹⁴ ». Bien que les effets de cette théorie soient à relativiser économiquement, elle infligerait également un impact moral sur la sphère internationale. La réduction d'une présence militaire proactive américaine a notamment pour conséquence indirecte d'entraîner une montée en puissance du terrorisme ou de renforcer le risque de violation des droits humains¹⁵, bien que cela ne signifie pas qu'elle se désengage totalement de la région car elle peut toujours y exercer une influence indirecte à travers des proxies ou à l'aide de ses alliés. Ainsi, ces dommages collatéraux amènent à se demander si les notions d'*offshore balancing* et de stabilité internationale peuvent véritablement se concilier.

J.A.

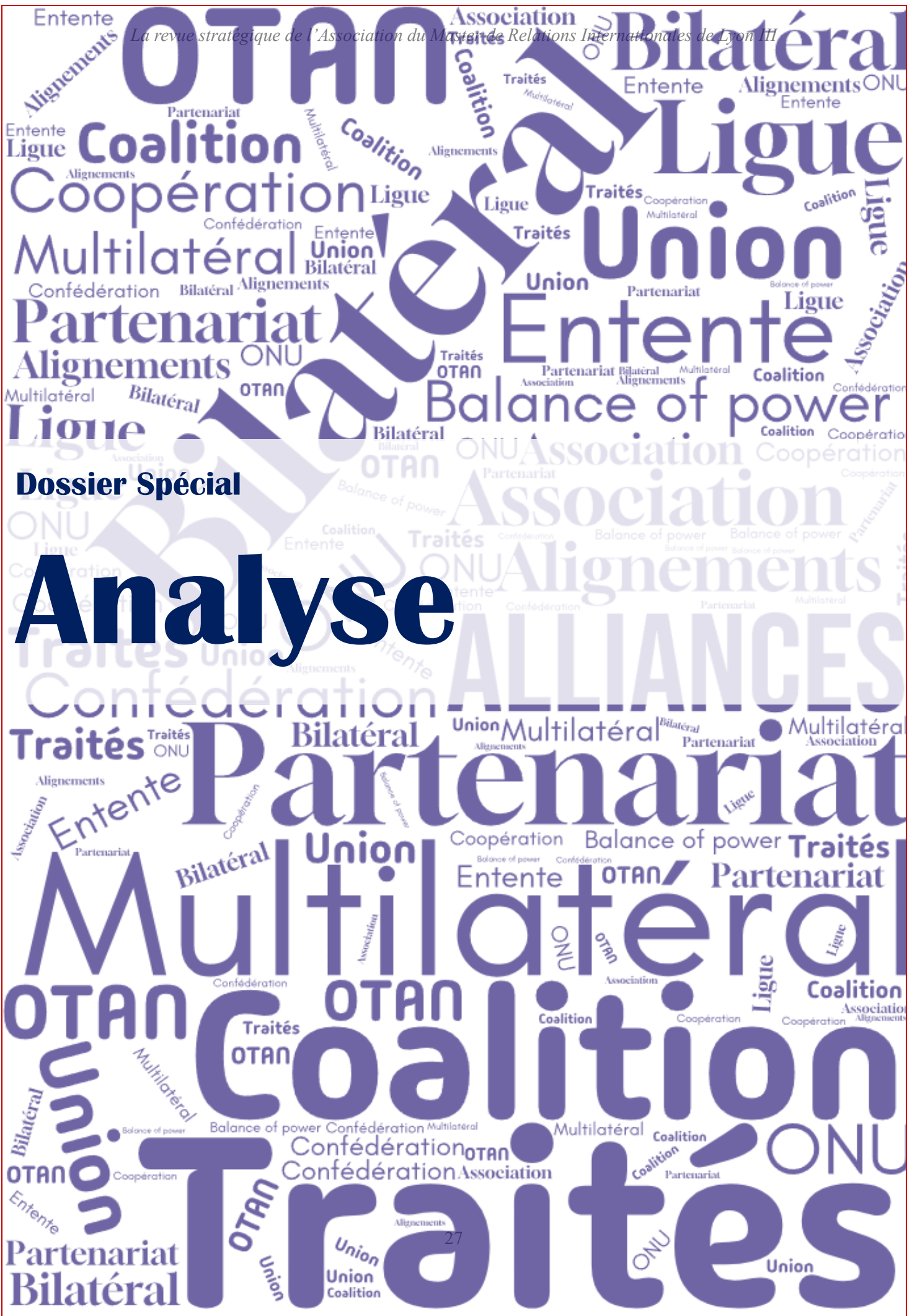
¹¹ Brands, H., *op.cit.*

¹² *Ibid.*

¹³ Brands, H., *op.cit.*

¹⁴ Peters, R., Anderson, J., & Menke, H. (2018). Deterrence in the 21st century : Integrating nuclear and conventional force. *Strategic Studies Quarterly*.

¹⁵ Mearsheimer, J., & Walt, S. (2016). The case for offshore balancing. *Foreign Affairs*, 95(4), 70–84.



Dossier Spécial

Analyse

L'intégration des pays nordiques dans l'OTAN : une reconfiguration de l'Alliance ?

Auteur : Alexis Toesca, Mastérent en Francophonie, Stratégie et Relations Internationales.

A lors que la neutralité était autrefois perçue comme une garantie de sécurité, la menace sécuritaire causée par la Russie dans le Nord de l'Europe a incité ces pays à repenser leurs positions sur la scène internationale. L'intégration de la Suède et de la Finlande dans l'OTAN implique-t-elle une reconfiguration de l'organisation ? Si les pays nordiques sont déjà engagés dans plusieurs alliances régionales, leurs intégrations à l'OTAN entraînent une extension géographique de l'Alliance et un alignement politique et militaire.

Les pays nordiques et l'OTAN

L'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 par la Russie a été un tournant pour l'Organisation de l'Alliance Nord Atlantique (OTAN), retrouvant ainsi une fonction essentielle en matière de défense du continent européen. Le 18 mai 2022 conjointement, la Finlande et la Suède remettent leurs candidatures à l'OTAN. L'intégration de la Finlande en avril 2023, puis de la Suède en mars 2024 dans l'OTAN est une décision historique qui met fin à leurs politiques de neutralité et qui reconfigure l'alliance. L'OTAN est une alliance politique et militaire créée en 1949 chargée de garantir la sécurité et les libertés

des pays membres¹. L'Islande, la Norvège et le Danemark étaient des membres fondateurs de la coopération militaire de l'OTAN lors de sa création le 4 avril 1949. D'autre part, les pays nordiques sont au nombre de cinq : l'Islande, la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande, et sont désormais tous membres de l'Alliance. Ces pays se distinguent des autres pays européens par leurs modèles sociaux et leurs histoires². Par ailleurs, ils sont membres du Conseil nordique, une organisation régionale de coopération interparlementaire. Pendant la Seconde Guerre mondiale, bien que neutres, le Danemark et la Norvège avaient été envahis par l'Allemagne nazie, la Suède était restée neutre, et la Finlande était elle membre de l'Axe et combattait l'URSS. La neutralité de la Suède remontait aux guerres napoléoniennes, tandis que pour la Finlande, elle avait été choisie dans le contexte de la guerre froide afin de maintenir de bonnes relations avec l'URSS tout en préservant son indépendance. Le principe de neutralité implique la non-participation des États dans des conflits armés ou de soutien à l'une des parties belligérantes. Ce principe est codifié par le droit international à travers les conventions de La Haye de 1907 qui définissent les

¹ République Française. (2024, mars 8). *Qu'est-ce que l'OTAN ?* | *vie-publique.fr*. <https://www.vie-publique.fr/fiches/292006-quest-ce-que-lotan>

² Le modèle scandinave ou nordique est décrit comme un système combinant un capitalisme concurrentiel avec un secteur public important.



Forces armées norvégiennes pendant l'exercice militaire cold Response en 2009

droits et obligations des puissances neutres³.

De l'engagement à l'alignement

Depuis la fin de la guerre froide, la Finlande et la Suède ont diversifié et consolidé leurs relations dans le domaine de la défense. En 1995, ils ont intégré l'Union européenne ainsi que l'initiative de partenariat pour la paix de l'OTAN en 1994⁴. Depuis, ils participent aux exercices de l'OTAN, comme l'exercice semestriel *Cold Response* en Norvège.

La menace sécuritaire russe a rétabli dans la doctrine des pays nordiques les

concepts de défense totale et de défense territoriale⁵. Il s'agit de mettre en place une défense aussi bien militaire que civile, l'objectif étant que le pays fonctionne en cas d'attaque. Tandis que la Finlande a renforcé sa défense totale, la Suède a intégré ce concept dans sa doctrine en 2015. La défense territoriale devient la première mission pour les forces armées, tandis que la principale mission de la défense civile est la protection des populations⁶. De plus, les pays nordiques ont renforcé leurs coopérations en matière de défense à travers des structures bilatérales et trilatérales. Leurs intérêts sécuritaires communs les incitent à opérer à travers des structures

³ *Convention (V) concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907. (s. d.). Consulté 13 janvier 2025, à l'adresse <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/hague-conv-v-1907>*

⁴ Le Partenariat pour la paix (PPP) est un programme de coopération bilatérale entre l'OTAN et des partenaires de la région euro-atlantique. Il permet à ces derniers de développer une relation

avec l'OTAN, en fixant leurs propres priorités en matière de coopération.

⁵ Siffre, C. (2019). Vers une convergence des doctrines stratégiques des pays baltes, de la Suède et de la Finlande autour de la sécurité militaire depuis 2014. *Stratégie*, 2019/1 N°121-122, p. 96. <https://doi.org/10.3917/strat.121.0083>

⁶ *Ibid.*, p. 99.

d'alliances. Dans ce cadre, les pays nordiques ont créé la NORDEFCO en 2009 (coopération de défense nordique⁷). En outre, ils ont rejoint la force expéditionnaire conjointe britannique créée en 2014 qui couvre géographiquement l'Europe du Nord. Leurs positions géographiques donnent aux pays nordiques une position stratégique dans la zone arctique. De surcroît, ils entretiennent une collaboration étroite avec les États-Unis en matière d'armement, à l'image du choix de la Finlande et du Danemark de se doter d'avions F-35⁸. Dans le même temps, les deux pays respectaient les critères politiques et militaires pour adhérer à l'OTAN:

« Les futurs membres doivent respecter les valeurs libérales et démocratiques, ne pas importer de conflit au sein de l'OTAN, s'engager à réaliser des missions hors zone, rendre leurs forces armées interopérables et respecter la clause de défense commune, l'article 5⁹ ».

L'intégration accélérée des deux pays en seulement deux ans s'explique premièrement par leurs partenariats entretenus dans le domaine de la défense avec les membres de l'OTAN, le respect des

critères politiques et militaires d'intégration et la fin du blocage institutionnel de la Hongrie et de la Turquie à leurs adhésions dans l'alliance et enfin, le basculement de l'opinion publique¹⁰ vers une volonté d'intégration de l'OTAN en réaction à l'invasion de l'Ukraine en 2022 et la menace existentielle de la Russie sur l'Europe du Nord.

Une reconfiguration géographique de l'OTAN

L'intégration des pays du Nord dans l'OTAN a une importante dimension géographique pour l'alliance. La région relie l'Arctique, l'Atlantique Nord et la mer Baltique. La continuité territoriale des membres de l'OTAN des pays baltes aux pays d'Europe du Nord entraîne un verrouillage de la mer Baltique, elle est même qualifiée à présent de mer otanienne¹¹. Les îles de Gotland (Suède), Åland (Finlande) et de Bornholm (Danemark) représentent une importance stratégique, car elles permettent des relais pour la défense des pays baltes et des supports de feux anti-navires¹². Ce verrouillage limite les capacités d'actions maritimes et aériennes de la Russie en mer Baltique, notamment à travers l'enclave de

⁷ Ruiz, U., & Vigsø, O. (2024). Réussites et échecs de la coopération nordique. *Hermès, La Revue*, 93(1), 87-88.

⁸ Jean-Dominique Merchet *La Finlande est le neuvième pays d'Europe à doter du F-35 américain—L'Opinion*. Le 10 décembre 2021. Consulté 16 janvier 2025, à l'adresse <https://www.lopinion.fr/la-finlande-est-le-neuvieme-pays-deurope-a-doter-du-f-35-americaain>

⁹ Zima, A. (2023). Élargissement de l'OTAN : Quelles perspectives pour la Finlande, la Suède et l'Ukraine ? *Diplomatie*, 121, 48-51.

¹⁰ L'opinion publique suédoise est passée de 35 % favorable à l'adhésion à l'OTAN début 2022 à 60 % en avril 2022 selon l'institut Novus.

¹¹ Mongrenier, J.-S. (2024, octobre 28). *La mer Baltique, « mer otanienne » ? Les ambitions maintenues de Moscou dans la région*. *Areion.24news*.

<https://www.areion24.news/2024/10/28/la-mer-baltique-mer-otanienne-les-ambitions-maintenues-de-moscou-dans-la-region/>

¹² Lagneau, L. (2016, septembre 15). *L'armée suédoise est officiellement de retour de façon permanente sur l'île de Gotland*. Zone Militaire. <https://www.opex360.com/2016/09/15/larmee-suedoise-officiellement-de-retour-de-facon-permanente-sur-lile-de-gotland/>

Kaliningrad et la région de Saint-Petersbourg. Toutefois, cet élargissement peut être perçu comme la continuité du renforcement militaire du flanc Est de l'OTAN qui s'étend de la Finlande à la Bulgarie¹³. Avec plus de 32 membres, l'Alliance se développe aussi à travers des coopérations sous-régionales à l'image de NORDEFCO ce qui assure une meilleure cohérence et opérationnalité de l'OTAN¹⁴. La Suède permettrait de jouer un rôle intermédiaire, car elle permettrait de relier la Norvège et la Finlande frontalière à la Russie.

Les avantages stratégiques des pays nordiques

Concernant la Suède, elle a signé un accord bilatéral avec les États-Unis en juin 2024 permettant aux troupes et aux matériels d'accéder aux 17 bases militaires du Royaume, mais deux partis politiques sur huit se sont opposés à ce vote par crainte de déploiement d'armes nucléaires sur leur sol¹⁵. D'une part, les deux pays disposent d'armées modernes aux effectifs réduits de 24 000 soldats pour la Finlande et de 30 000 pour la Suède. La Finlande dispose d'un modèle de défense totale, elle s'appuie par exemple sur des industries d'armements nationales performantes.

Tandis que la Suède a rétabli son service militaire obligatoire, mais sélectif en 2019 et possède aussi une industrie de défense de premier plan, notamment pour sa marine avec une expertise en matière de sous-marins et les avions de chasse Gripen du groupe Saab. D'autre part, ils se sont également engagés à augmenter leur budget



en matière de défense et l'ont doublé en deux

Carte de la militarisation de la mer Baltique

¹³ Hélène Bienvenu, Anne-Françoise Hivert, Chloé Hoorman, Philippe Jacqué, Elise Vincent. (2024, juillet 7). *Sur le flanc est de l'OTAN, à la frontière avec la Russie, « l'ère de l'avant-guerre » a commencé.* https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/07/sur-le-flanc-est-de-l-otan-a-la-frontiere-avec-la-russie-l-ere-de-l-avant-guerre-a-commence_6247426_3210.html

¹⁴ Borzillo, L. (2022, août 24). Comment la Suède et la Finlande peuvent renforcer l'OTAN. *Le Rubicon.* <https://lerubicon.org/comment-la-suede-et-la-finlande-peuvent-renforcer-lotan/>

¹⁵ *La Suède dit oui à la présence militaire américaine.* (2024, juin 19). *Courrier International.* Consulté 13 janvier 2025, à l'adresse <https://www.courrierinternational.com/article/defense-la-suede-dit-oui-a-la-presence-militaire-americaine>

ans pour atteindre les 2% du PIB¹⁶. Les plus grandes contributions des deux pays à l'OTAN sont donc sur les terrains maritimes et aériens.

Une intégration mutuellement bénéfique

En somme, les deux pays ne sont pas simplement bénéficiaires de la défense de l'OTAN, mais ont une volonté de contribuer activement à l'organisation à travers leurs positions géographiques et leurs industries d'armements. L'intégration de ces deux pays souligne la revitalisation de l'Alliance face à la menace que fait peser la Russie sur l'Europe. D'un autre côté, l'engagement des pays nordiques dans les alliances internationales ou multilatérales montre leur attrait pour la coopération et le multilatéralisme. Cette reconfiguration de l'Alliance en Europe du Nord et plus largement dans l'Est de l'Europe apparaît être une réponse durable et cohérente face à la menace russe. Toutefois, la nouvelle présidence de Donald Trump remet en doute la nouvelle dynamique de l'OTAN. Ses déclarations de vouloir annexer le Groenland, membre de l'OTAN reflètent l'instabilité qu'il pourrait procurer à l'organisation.

A.T.

¹⁶ Lawrence, T., Jermalavičius, T., & Hyllander, J. (2024). *What Finland and Sweden Bring to NATO* (The Newest Allies, p. 16-23). International Centre

for Defence and Security (ICDS).
<https://www.jstor.org/stable/resrep58196.11>

L'OTAN sous Trump : bilan de quatre années de discorde (2017-2021)

Auteur : Loïc Parmentier, Mastérent en Prévention et Gestion des Risques à Lyon III.



Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, et Donald Trump [le 12 avril 2017](#).

Dans une interview du 8 décembre 2024 à *NBC News*, Donald Trump a réaffirmé sa volonté d'assister à une augmentation des dépenses de défense européennes, allant jusqu'à menacer de quitter l'alliance le cas échéant¹. En agissant de la sorte, le président élu américain se réinscrit dans la logique de son premier mandat, avec une défiance envers les alliés traditionnels des États-Unis, et une lecture économique des partenariats stratégiques américains. À l'occasion de son investiture, il est opportun de faire un

bilan de ses relations avec l'OTAN lors de son premier mandat (2017-2021).

Un mandat marqué par la remise en cause des fondements de l'alliance.

Le premier mandat de Donald Trump a été marqué par une remise en cause généralisée des canons de la politique étrangère américaine. Si la présence des « adults in the room », en particulier au sein du National Security Council avait réussi à empêcher le président américain d'appliquer complètement sa vision de la

¹ « Read the Full Transcript: Donald Trump Interviewed by Kristen Welker on "Meet the Press" », NBC News, 8 décembre 2024,

<https://www.nbcnews.com/politics/donald-trump/trump-interview-meet-press-kristen-welker-election-president-rcna182857> .

politique étrangère², elle n'avait pas réussi à empêcher sa contestation de l'OTAN.

La principale critique du nouveau président était d'ordre économique. L'OTAN coûterait trop cher aux États-Unis. Ils assumeraient la défense de pays européens qui en parallèle noueraient des liens économiques avec la Russie et mettraient les Américains dans une situation de déficit commercial avec l'Europe³. Ce que le président et la nouvelle administration souhaitaient, c'était un « partage du fardeau ». Les Européens doivent investir davantage dans leurs politiques de défense et dans le budget de l'OTAN. En 2006, les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN avaient fixé un objectif non contraignant de 2% du PIB, formalisé lors du sommet du Pays de Galles de 2014, dans le contexte de l'annexion de la Crimée⁴. Néanmoins, non seulement il considérait ce pourcentage comme insuffisant⁵, mais en plus, peu d'européens ont pu atteindre cet objectif au moment de son élection.

Des désaccords au sommet.

Avant même son investiture, Donald Trump affirmait déjà que l'OTAN était une

organisation obsolète⁶. Par la suite, ce fut lors de son entrevue avec la chancelière allemande Angela Merkel, dont le pays était au centre des critiques américaines, que le président rappela le manque d'investissement de l'Allemagne dans l'organisation, allant jusqu'à parler de dettes allemandes envers les États-Unis. Lors de sa première rencontre avec le Secrétaire Général de l'organisation, le 12 avril 2017, le président a semblé changer de ton, reconnaissant le rôle majeur de l'organisation dans le maintien de la paix⁷. Néanmoins, durant sa première rencontre avec l'OTAN, qui s'était déroulé le 25 mai suivant pour l'inauguration du nouveau siège à Bruxelles, Donald Trump avait de nouveau insisté sur la participation financière des pays membres et avait refusé de s'engager explicitement à suivre l'Article 5 du Traité de l'OTAN qui instaure la clause de défense mutuelle. Dès lors, des premiers doutes quant à la fiabilité américaine apparaissent chez certains européens.

Son premier véritable sommet de l'organisation, le précédent n'étant qu'une courte inauguration, se déroula les 11 et 12 juillet 2018 à Bruxelles. Rapidement, le

² Martha Cottam, « Foreign policy decision making in the Trump administration », *The Trump doctrine and the emerging international system*, sous la direction de Stanley Renshon et Peter Suedfeld, pp 129-153.

³ Nicolas Badalassi, « Chapitre 8. L'Europe face à la remise en question de l'ordre post-guerre froide (2008-2023) », *Collection U*, 23 juillet 2024, 230-66.

⁴ NATO, « Le financement de l'OTAN », NATO, consulté le 15 janvier 2025, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_67655.htm.

⁵ Donald Trump, X, 10 juillet 2018, https://x.com/realDonaldTrump/status/1016729137409486853?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwtterm%5E101672913740948685

[3%7Ctwgr%5E685cefdb510cf25d44e58118e4c3f1667d14d5dd%7Ctwcon%5Es1_c10&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.opex360.com%2F2018%2F07%2F11%2Fotan-m-trump-pays-europeens-doivent-augmenter-leurs-budgets-militaires-rembourser-etats-unis%2F](https://www.opex360.com/2F2018%2F07%2F11%2Fotan-m-trump-pays-europeens-doivent-augmenter-leurs-budgets-militaires-rembourser-etats-unis%2F).

⁶ « Trump qualifie l'OTAN d'organisation «obsolète» », *La Presse*, 15 janvier 2017, sect. États-Unis, <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201701/15/01-5059728-trump-qualifie-lotan-organisation-obsolete.php>.

⁷ « En pleine crise sur la Syrie, Donald Trump parachève son évolution sur l'OTAN », 12 avril 2017, https://www.lemonde.fr/donald-trump/article/2017/04/12/donald-trump-il-est-temps-de-mettre-fin-a-la-guerre-civile-brutale-en-syrie_5110441_4853715.html.

dirigeant américain mit la focale sur la question du financement de l'effort de défense des européens. Pour lui, ce n'était pas la question des contributions directes au budget de l'OTAN qui comptait, ces dernières demeurant minimes, mais plutôt les contributions dites indirectes, à savoir leurs propres dépenses de défense. Cette problématique devint centrale et créa une véritable fracture entre lui et les autres dirigeants de l'alliance, en particulier l'Allemagne, à laquelle il reprochait notamment ses liens commerciaux et énergétiques avec la Russie par les gazoducs *Nord Stream*⁸. Face au manque de volonté de certains membres, le président américain, aurait été sur le point d'annoncer un retrait des États-Unis de l'alliance pour ces motifs⁹. Cette forme de chantage avait permis à sa position de l'emporter dans les débats. Ainsi, la déclaration issue du sommet insista bien, en son Point Trois, sur l'engagement des membres à accroître leurs dépenses de défense conformément à l'engagement de 2014, et à ce qu'il y ait un partage équitable des charges¹⁰. De plus, en 2019, les États-Unis et l'Allemagne ont convenu de participer également au budget de l'OTAN, ce qui est fait depuis 2021¹¹. Néanmoins, le 18 juillet 2018, au travers de l'exemple du Monténégro, le président américain remit publiquement en question l'Article 5, insinuant la possibilité

que les États-Unis n'interviennent pas militairement pour tous les pays alliés¹². À cela s'ajouta sa rencontre très cordiale avec Vladimir Poutine, ainsi que sa politique conciliante envers le pays, le 16 juillet 2018. Cela tranchait avec ses comportements envers les alliés traditionnels de l'Amérique et faisait craindre chez certains alliés un possible abandon américain.



Donald Trump avec (de gauche à droite) : Robert O'Brien conseiller à la sécurité nationale, le Vice Président Mike Pence, le secrétaire à la défense Mark Esper, le général Mark Milley chef d'Etat-Major des armées. [26 octobre 2019.](#)

Le sommet de Londres du 4 décembre 2019 vit à nouveau une tentative du président américain de centrer les débats sur les questions budgétaires. Néanmoins, il se montra moins virulent que ses précédentes déclarations qui avaient mis en doute chez les européens la validité de l'engagement américain et de l'Article 5. Ce sommet était donc moins marqué par les questions budgétaires que le précédent, bien qu'elles demeurèrent centrales. Ainsi, la

⁸ Élise Barandon, « Trump II : quel risque pour l'OTAN ? », *Le Rubicon* (blog), 15 janvier 2025, <https://lerubicon.org/trump-ii-quel-risque-pour-lotan/>.

⁹ Leonard August Schuette, « Why NATO survived Trump: the neglected role of Secretary-General Stoltenberg », *International Affairs* 97, n° 6 (1 novembre 2021): 1863-81, <https://doi.org/10.1093/ia/iab167>.

¹⁰ NATO, « Déclaration du sommet de Bruxelles publiée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN (2018) », NATO, consulté le 16 janvier 2025,

https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_156624.htm.

¹¹ « Rapport Annuel OTAN 2021 », consulté le 20 janvier 2025, https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2022/3/pdf/sgar21-fr.pdf#page=43.

¹² « “Very Aggressive”: Trump Suggests Montenegro Could Cause World War Three », *The Guardian*, 19 juillet 2018, sect. US news, <https://www.theguardian.com/us-news/2018/jul/19/very-aggressive-trump-suggests-montenegro-could-cause-world-war-three>.

déclaration issue de ce sommet, insista encore sur le partage des responsabilités, mais elle se limita à faire un constat des efforts réalisés et à encourager la poursuite de la hausse des dépenses militaires¹³. En comparaison, le sommet de 2021, le premier de Joe Biden, aura une atmosphère bien plus apaisée, et le 46^{ème} président américain rassurera les alliés européens sur l'engagement américain et sur la validité de l'Article 5.

Un mandat dans la continuité de l'engagement mais aussi du mécontentement de ses prédécesseurs.

Malgré le caractère disruptif du mandat de Donald Trump, sa présidence a néanmoins incarné une forme de continuité avec ses prédécesseurs. Tout d'abord, les engagements américains au sein de l'alliance n'ont pas été modifiés. En dépit de la menace de retrait en 2018, l'administration Trump a pleinement collaboré avec ses alliés au niveau opérationnel, notamment par le partage de renseignements ou par la coordination d'opération anti-terroristes¹⁴. Elle a par ailleurs augmenté ses investissements de défense en Europe, multiplié les groupements tactiques dirigés par des Américains dans le nord-est de l'Europe, et

vu positivement les projets de bases américaines en Pologne, Roumanie et Grèce¹⁵.

Ensuite, sa critique ouverte contre le manque d'investissement des autres alliés était déjà formulée sous ses prédécesseurs, bien que ce soit d'une manière moins virulente et directe. Ainsi, George W. Bush puis Barack Obama appelèrent chacun à une augmentation des dépenses de défense au sein de l'OTAN¹⁶. Robert Gates, secrétaire à la Défense de 2006 à 2011 affirmait ainsi lors de son discours d'adieu que le manque d'investissement européen conduira l'OTAN à l'insignifiance¹⁷. De plus, toute la politique étrangère de Donald Trump a été modérée, du moins dans un premier temps, par la présence des « adults in the room », notamment les généraux Milley, Mattis ou McMaster. Ceux-ci sont parvenus à atténuer et limiter de nombreuses décisions du président, et donc à maintenir une continuité dans la politique étrangère américaine¹⁸. De plus, le Congrès américain s'est souvent exprimé en faveur de la présence américaine dans l'OTAN. Enfin, ses conseillers, ainsi que la politique interne, vont progressivement forcer le président à adopter une posture plus conciliante envers l'OTAN, et une plus dure envers la Russie¹⁹, ce qui rassure ses alliés.

¹³ NATO, « Déclaration de Londres publiée par les dirigeants des pays de l'OTAN (2019) », NATO, consulté le 17 janvier 2025, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_171584.htm.

¹⁴ Badalassi, « Chapitre 8. L'Europe face à la remise en question de l'ordre post-guerre froide (2008-2023) ».

¹⁵ Seth A. Johnston, « Trump, l'Europe et l'OTAN : retour vers le futur », *Politique étrangère*, n° 4 (9 décembre 2019): 141-52, <https://doi.org/10.3917/pe.194.0141>.

¹⁶ Jorge Benitez, « U.S. NATO Policy in the Age of Trump: Controversy and Consistency », *The*

Fletcher Forum of World Affairs 43, n° 1 (2019): 179-200.

¹⁷ Johnston, « Trump, l'Europe et l'OTAN ».

¹⁸ Martha Cottam, « Foreign policy decision making in the Trump administration », *The Trump doctrine and the emerging international system*, sous la direction de Stanley Renshon et Peter Suedfeld, pp 129-153.

¹⁹ Olivier Zajec, « « Une nouvelle ère » ? Défense et stratégie des États-Unis après la première année de l'administration Trump », *Politique américaine* 31, n° 2 (2018): 105-25, <https://doi.org/10.3917/polam.031.0105>.

Il y a deux réelles nouveautés qui sont induites par le mandat de Donald Trump. La première, c'est sa perception économique de l'OTAN. Pour lui, il y a une connexion entre le manque d'investissement européen, et la concurrence commerciale entre son pays et le vieux continent²⁰. Ce serait une forme de concurrence déloyale, dans laquelle les européens sont protégés par des Américains qui subissent en retour une balance commerciale négative. Dès lors, le soutien américain à l'OTAN pourrait devenir un outil de marchandage vis-à-vis des États Européens. Ainsi, son vice-président, James David Vance, a récemment déclaré que ce soutien à l'OTAN pourrait dépendre de l'absence ou non de régulation européenne envers le réseau X d'Elon Musk²¹, l'alliance devenant ainsi un moyen de pression pour extraterritorialiser et imposer aux Européens le premier amendement à la Constitution des États-Unis²².

La seconde, c'est qu'il est le premier président américain à réellement douter du rôle de l'OTAN comme pilier de la politique étrangère et de la sécurité nationale américaine²³. Auparavant, un consensus existait sur l'importance de

l'alliance dans la politique de sécurité américaine. Donald Trump, par sa vision commerciale, a été amené à remettre en question l'existence même de l'alliance. De plus, pour le 45^{ème} et 47^{ème} président américain, la principale menace vient de la République Populaire de Chine, ce qui renforce sa perception de l'alliance transatlantique comme d'un outil dépassé.

La politique de Trump envers l'OTAN a donc initialement été une politique virulente, remettant en cause l'engagement américain dans l'alliance, avant de basculer vers une politique plus conciliante une fois le combat de la hausse des dépenses remporté. Néanmoins, son opinion semble demeurer la même, à savoir que les européens profitent de la protection américaine pour s'enrichir aux dépens de l'Amérique. Aujourd'hui, l'absence des « *adults in the room* » dans sa nouvelle administration, avec des premiers tests de loyauté imposés aux employés du National Security Council²⁴, et ses récentes déclarations, tant à l'égard de l'OTAN que ses revendications territoriales sur des pays membres, peuvent faire douter de la pérennité de l'alliance atlantique.

L.P.

²⁰ Benitez, « U.S. NATO Policy in the Age of Trump », p 189.

²¹ Gustaf Kilander, « JD Vance Says US Could Veto NATO If Europe Tries to Regulate Elon Musk's Platforms », *The Independent*, 17 septembre 2024, sect. News, <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-politics/jd-vance-elon-musk-x-twitter-donald-trump-b2614525.html>.

²² Le premier amendement interdit à l'État Américain de proposer des lois allant à l'encontre de la liberté d'expression, de la presse, et religieuse. Considéré comme intouchable et vu de manière

extensive, il est source de nombreuses controverses car il autorise tout type de discours à l'exception des appels à la violence. Il est donc contraire à la volonté européenne de réguler les discours illégaux et la désinformation sur les plateformes en ligne, notamment par le Digital Service Act.

²³ *Ibid.*, p 180.

²⁴ « Trump Team Is Questioning Civil Servants at National Security Council about Commitment to His Agenda », AP News, 13 janvier 2025, <https://apnews.com/article/trump-biden-nsc-loyalty-waltz-21913da0464f472cb9fef314fed488e5>.

L'ONU : une organisation toujours opérationnelle en 2025 ?

Auteur : Charlotte Alesandrini, Mastérante en Francophonie Stratégies et Relations Internationales à Lyon III.



Vue panoramique de la salle du Conseil de sécurité lors de la réunion sur la situation en Ukraine. [Crédit : Mark Garten, ONU.](#)

« L'Organisation des Nations Unies est actuellement incapable d'exercer les fonctions pour lesquelles elle a été créée¹ ». Volodymyr Zelensky.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a été critiquée à de nombreuses reprises pour son impuissance à résoudre les conflits. L'échec d'adoption d'une solution commune pour mettre fin à la guerre en Ukraine, a mis en évidence les limites de la capacité d'action de l'ONU¹, participant à la remise en cause de sa fonctionnalité.

L'ONU a été instituée le 24 octobre 1945, suite à la ratification de la Charte des Nations Unies par 51 États signataires. Sa création a été en partie motivée afin de

« préserver les générations futures du fléau de la guerre² », et de consolider la paix mondiale de manière commune. Dirigée par les puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale, l'émergence de l'ONU a permis à ces dernières de se positionner comme les nouveaux chefs de file de l'humanité, et d'institutionnaliser leur domination sur la scène internationale. Cette aspiration à construire la paix, a conduit à une juridiction encadrant les conflits armés. Désormais, en cas d'agression militaire d'un État signataire sur le territoire d'un autre, des mesures communes pourront être prises à l'encontre de l'agresseur, afin d'éviter une escalade du

¹ Volodymyr Zelensky. Interview télévisée. 30 avril 2022. Haski, Pierre. « Pourquoi Volodymyr Zelensky critique les Nations Unies ». *France Inter*, 9 juin 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/geopolitique/geopolitique-du-vendredi-09-juin-2023-4081028>.

¹ ONU : Organisations des Nations Unies.

² Franklin Delano Roosevelt. Discours des quatre libertés. 6 janvier 1941. <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/05/FRE-Roosevelts-Four-Freedoms-speech-1.pdf>

conflit. Mais au sein des organisations internationales, l'illusion du droit se confronte souvent à la réalité du pouvoir.

Afin de comprendre l'impuissance associée à l'ONU pour le maintien d'une paix globale, il est primordial d'analyser le fonctionnement du Conseil de Sécurité des Nations Unies³. La Charte des Nations Unies stipule que les cinq membres permanents – la Chine ; la France ; les États-Unis ; le Royaume-Uni et la Russie – peuvent utiliser le droit de veto contre toute décision qui affecterait négativement ses intérêts ou ceux d'un allié stratégique. Ainsi, les États-Unis l'utilisent presque systématiquement pour défendre Israël, et la Russie pour défendre la Syrie. La paralysie décisionnelle en résultant, rend donc impossible l'élaboration de solutions communes pour mettre fin aux conflits.

L'analyse porte ici sur l'étude des alliances au sein de l'ONU fragilisées par les dissensions géopolitiques, ce qui remet en cause la légitimité de l'institution de se proclamer comme un outil essentiel pour « maintenir la paix et la sécurité internationale⁴ ».

La fondation de l'ONU dans un contexte propice au dialogue international.

³ La Charte des Nations Unies, confère au Conseil de Sécurité la responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Le Conseil compte 15 membres, dont 5 permanents et 10 non permanents. Il est en mesure d'imposer des sanctions ou d'autoriser l'emploi de la force pour maintenir ou rétablir la sécurité internationale. Nations, United. « Les organes principaux des Nations Unies | Nations Unies ». *United Nations*, United Nations, <https://www.un.org/fr/about-us/main-bodies>. Consulté le 19 janvier 2025.

⁴ Message du Secrétaire Général de l'ONU (2020) - Journée des Nations Unies 24 octobre | Les Nations

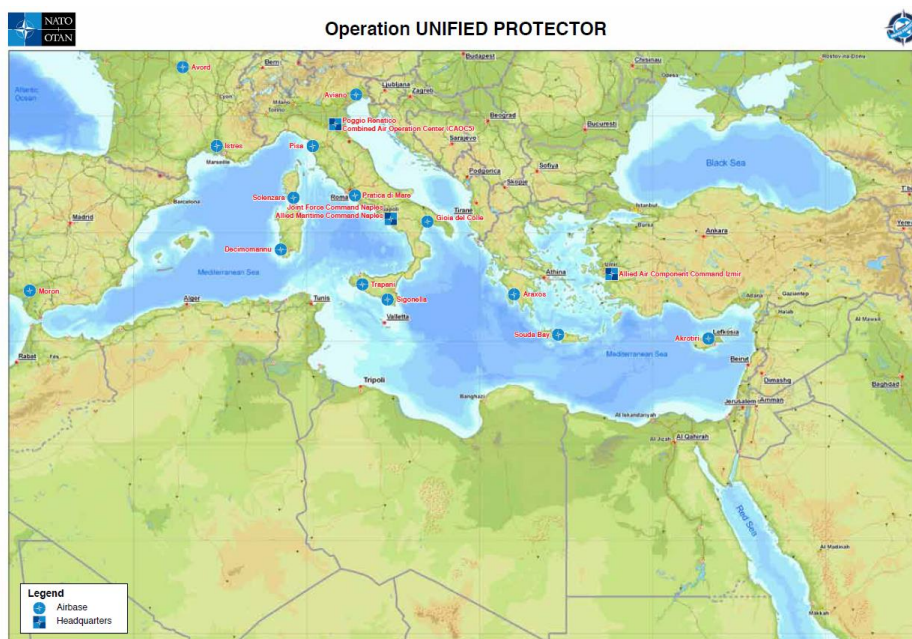
Unies au Niger.<https://niger.un.org/fr/97586-message-du-secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-de-lonu-2020-journ%C3%A9e-des-nations-unies-24-octobre>. Consulté le 19 janvier 2025.

Les organisations internationales jouent un rôle majeur pour stimuler les alliances internationales. Elles permettent en effet de faciliter la coordination entre les États, en créant un espace de dialogue et d'arbitrage. Cet espace permet de surpasser les cadres bilatéraux, en proposant la possibilité d'exercer une diplomatie multilatérale parmi les États membres. David Mitrany dans son ouvrage *A working peace system : An argument for the Functional Development of International Organization*⁵, défend l'idée que la fonction principale des organisations internationales est de créer un système international qui favoriserait la paix en se concentrant sur les interconnexions pratiques entre les États. Ces organisations sont particulièrement définies dans les théories libérales, comme des outils nécessaires à la construction d'une paix durable. Ainsi, l'ONU va émerger dans le but de favoriser la paix, dans un système international fragilisé par la Seconde Guerre mondiale. C'est par ailleurs ce que défend Stephen Walt dans son ouvrage *The Origins of Alliances*⁶. Selon l'auteur, l'émergence de l'ONU répond à la théorie de l'équilibre des menaces. En réponse à une menace perçue, les États vont coopérer dans le but de trouver une réponse commune, impulsée par l'espace de dialogue que permettent les

Unies au Niger.<https://niger.un.org/fr/97586-message-du-secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-de-lonu-2020-journ%C3%A9e-des-nations-unies-24-octobre>. Consulté le 19 janvier 2025.

⁵ Mitrany, David. *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*. Royal Institute of International Affairs, 1943. p.70. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000140386>.

⁶ Walt, Stephen M. *The Origins of Alliances*. Cornell University Press, 1987. *JSTOR*. p. 53. <https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt32b5fc>.



Carte illustrant le déploiement des forces de l'OTAN durant l'opération Unified Protector en Libye en 2011. [Crédit : Collins Bartholomew, OTAN.](#)

organisations internationales comme l'ONU.

La responsabilité de protéger est un mécanisme majeur illustrant l'importance des alliances pour l'ONU. Adoptée lors du Sommet mondial de 2005 à New York, la responsabilité de protéger, souvent appelée « R2P⁷ », constitue en une coopération des États membres afin de protéger les populations des menaces mondiales pouvant bafouer leurs droits fondamentaux. Son institution permet donc de légitimer la création d'alliances afin de favoriser les interventions internationales. Activée en 2011, pour répondre à la guerre civile libyenne, la « R2P » a permis de mettre en place l'opération *Unified*

*Protector*⁸ par l'OTAN. Cet exemple illustre la capacité de l'ONU à adopter une solution commune pour protéger les populations.

En outre, l'ONU permet d'imposer un cadre légal et éthique aux alliances formées, en élargissant leurs possibilités d'action par l'instauration de normes communes.

Des Nations Unies affaiblies par la crise du multilatéralisme

Souvent accusée d'être un simple instrument au service des grandes puissances mondiales, la crédibilité de l'ONU est souvent remise en question.

⁷ L'utilisation de l'acronyme R2P, peut se lire de la même façon en anglais et en français. La R2P repose sur trois piliers fondamentaux : la responsabilité de chaque Etat de protéger ses populations ; la responsabilité de la communauté internationale d'aider les Etats à protéger leur population ; et la responsabilité de la communauté internationale de protéger lorsque, manifestement, un Etat n'assure pas la protection de sa population. Simonovic, Ivan.

« La responsabilité de protéger | Nations Unies ». *United Nations, United Nations.*

⁸ En février 2011, l'OTAN a répondu à l'appel des Nations Unies demandant une protection du peuple libyen. En mars 2011, une coalition des pays de l'OTAN a entamé l'opération *Unified Protector*, afin de faire respecter un embargo sur les armes, à imposer une zone d'exclusion aérienne, et à assurer la protection des populations. Cette opération s'est conclue par un succès, le 31 octobre 2011.

C'est par ailleurs ce que souligne le président américain George W. Bush, en déclarant : « Les Nations unies vont-elles poursuivre l'objectif de leur fondation, ou n'auront-elles aucun rôle à jouer⁹ ? ». De nouveau critiquée par le président ukrainien en 2022, il est important d'analyser les limites des Nations Unies pour comprendre pourquoi l'organisation apparaît affaiblie depuis de nombreuses années.

Soutenue par les États-Unis pendant près de soixante ans, notamment grâce au développement du droit international, l'ONU a progressivement perdu en influence, éclipsée par la tendance des États membres à privilégier leurs intérêts nationaux. Par exemple, l'invasion de l'Irak en 2003 a été motivée par des raisons propres aux États-Unis sans prendre en compte leurs obligations internationales. Cette tendance à l'unilatéralisme américain est également observable à l'échelle des organisations régionales, comme le montre la menace du président Donald Trump d'un retrait des États-Unis de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, prononcée en décembre 2024, un mois avant son investiture¹⁰.

Ces décisions unilatérales, en plus d'affaiblir l'ONU, nuisent aux États-Unis, car elles réduisent le champ d'action de la première puissance mondiale. Le politologue Francis Fukuyama mettait pourtant en garde en 1992, que « la meilleure manière d'exercer la puissance

américaine et la capacité des États-Unis à donner forme aux institutions internationales¹¹ ».

Cette crise du multilatéralisme a des répercussions au sein même du Conseil de Sécurité des Nations Unies. De fait, les intérêts divergents des membres permanents conduisent à l'usage de vetos répétés, bloquant l'adoption de résolutions communes. C'est pourquoi l'ONU apparaît comme incapable de mettre fin à la guerre civile en Syrie qui sévit depuis 2011, et d'apporter une solution à la guerre en Ukraine. Cette paralysie participe à une érosion progressive de sa légitimité, réduisant les capacités des États à s'allier face à une cause commune. Cependant, reprocher à l'ONU son impuissance face au maintien de la paix globale, « revient à la rendre responsable de l'état du monde¹² ». Selon le géopolitologue Pascal Boniface, il est nécessaire de « remettre en cause les divisions entre les cinq membres du Conseil National de Sécurité¹³ » pour mieux appréhender l'impuissance de l'ONU.

Une évolution possible grâce au « Pacte pour l'avenir » ?

L'année 2024 marque un nouvel échec significatif pour l'ONU dans sa mission de maintien de la paix globale. Si le conflit israélo-palestinien a dominé l'attention médiatique, le *Stockholm International Peace Research Institute* recense près de 55

⁹ Brahim, Lakhdar, et Sonia Marcoux. « L'ONU survivra-t-elle en 2034 ? » *Politique étrangère*, n° 4, 2006, p. 771-83. [shs.cairn.info, https://doi.org/10.3917/pe.064.0771](https://doi.org/10.3917/pe.064.0771).

¹⁰ Barandon, Élise. « Trump II : quel risque pour l'OTAN ? » *Le Rubicon*, 15 janvier 2025, <https://lerubicon.org/trump-ii-quel-risque-pour-lotan/>.

¹¹ Fukuyama, Francis. (1992). *The End of History and the Last Man*. Free Press. p.42.

¹² Boniface, Pascal. (2024). *50 idées reçues sur l'état du monde : Mondialisation, guerre en Ukraine, conflits au Proche-Orient, duel Chine/États-Unis*. Armand Colin. p.10.

¹³ *Ibid.*

conflits armés à travers le monde au cours de cette année, affectant près de 25% des États¹⁴. En septembre 2024, lors du Sommet pour l'Avenir à New York, les dirigeants du monde entier ont adopté le « Pacte pour l'avenir¹⁵ ». L'objectif est de donner un « nouveau départ en ce qui concerne le multilatéralisme¹⁶ » selon le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, alors que le système de sécurité collective est menacé par « les dissensions géopolitiques et l'apparition de nouveaux théâtres d'hostilités¹⁷ ». Ce pacte, vise à remobiliser la communauté internationale autour des objectifs de développement durable¹⁸. En outre, il appelle à des réformes dont l'élargissement du Conseil de Sécurité¹⁹ et la limitation de l'usage du veto. Désormais en cas d'utilisation d'un veto, la totalité des membres des Nations Unies pourront l'examiner et le commenter²⁰. Ainsi, les réformes adoptées lors du Sommet de septembre 2024 suscitent

l'espoir d'une revitalisation du fonctionnement de l'ONU, indispensable dans un contexte international menacé par l'intensification des conflits.

Pour conclure, l'ONU continue d'exister en tant qu'institution fondamentale pour la diplomatie mondiale, mais son fonctionnement est de plus en plus fragilisé par des divisions géopolitiques profondes suscitant des blocages au sein du Conseil de sécurité. Si les réformes du Conseil de Sécurité sont mises en œuvre, l'ONU pourrait progressivement renforcer son efficacité et sa légitimité dans les années à venir, lui permettant de mieux répondre aux défis mondiaux et retrouver un rôle central dans la gestion des conflits internationaux.

C.A.

¹⁴ Stockholm International Peace Research Institut. *SIPRI yearbook 2024*. 2024.

¹⁵ Le Pacte a été adopté lors du Sommet pour l'Avenir, qui s'est tenu dans le cadre de la 79^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, le 22 et 23 septembre à New York.

¹⁶ Antonio Guterres. Allocution d'ouverture du Sommet de l'avenir. 22 septembre 2024. <https://press.un.org/fr/2024/sgsm22372.doc.htm>

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Ce Pacte de 67 pages, est assorti de 56 mesures couvrant le développement durable ; la paix et la sécurité ; la technologie et l'innovation ; la science ; la jeunesse ; la transformation de la gouvernance. *Organisation des Nations Unies. Sommet de l'avenir: les dirigeants mondiaux adoptent le Pacte pour l'avenir, le coup d'envoi d'un nouveau multilatéralisme, plus « légitime, juste et efficace ». Couverture des réunions & communiqués de presse.*

<https://press.un.org/fr/2024/ag12627.doc.htm>.

Consulté le 22 janvier 2025.

¹⁹ La priorité de cette réforme, est de rectifier la sous-représentation historique de l'Afrique, de l'Amérique Latine et de la région Asie-Pacifique. « Le Pacte pour l'avenir : une preuve de la volonté politique de rétablir la confiance dans le multilatéralisme ». *SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au Développement*, 28 octobre 2024, <http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/le-pacte-pour-l-avenir-une-preuve-de-la-volonte-politique-de-retablir-la-confiance-dans-le-multilateralisme>.

²⁰ SN. Droit de veto : ce qui va changer ». *ONU France*, 29 avril 2022, <https://unric.org/fr/droit-de-veto-ce-qui-va-changer/>. Consulté le 22 janvier 2025.

Opération *Sangaris* : réagir à l'urgence en coopération avec la communauté internationale

Auteur : Paulin Devanlay, Mastérant en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Selon le « journaliste » Thomas Dietrich, l'intervention française en Centrafrique à travers l'opération Sangaris¹ est la cause « d'années sombres, d'années de larmes et de sang, où la France prétendit sauver la Centrafrique alors qu'elle était en train de la plonger dans le chaos² ». Cette opération lancée en décembre 2013 vise pourtant à « rétablir un niveau de sécurité minimal³ » en « enrayant la spirale des exactions⁴ » et en « permettant le retour des organisations non gouvernementales⁵ » ainsi qu'à « préparer les conditions du déploiement de la communauté internationale⁶ » en République de Centrafrique (RCA). En effet, l'effondrement progressif de l'État, déjà fragilisé par la combinaison de données structurelles⁷ et par l'offensive de la Séléka⁸ (groupe armé à majorité composé de

musulmans) qui descend sur Bangui dès 2012, à laquelle répondent les violences des anti-balakas (groupe armé à majorité composé de chrétiens) et crée les conditions d'une guerre civile propre à accentuer la dynamique de violence, constituant tout à la fois un risque grave au regard de la situation humanitaire mais aussi pour l'ensemble de la région⁹.

Selon le Ministère des Armées et des Anciens combattants, l'opération *Sangaris* a pourtant permis de « rétablir l'État de RCA (au moins en partie), rendre possible un processus démocratique au travers d'une élection présidentielle, parvenir à une pleine capacité opérationnelle de la MINUSCA et réduire les effectifs de l'Armée Française (AF) à seulement 350 hommes sur le théâtre fin 2016¹⁰ ». En effet, l'intervention de la France n'est pas unilatérale mais s'inscrit

¹ Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants », juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024. <https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/oad/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20VF.pdf>

² Dietrich, Thomas. « Centrafrique : le retour secret de l'armée française », Chronique de la Françafrique. De 1 minute 30 secondes à 1 minutes 37 secondes. Consulté le 22/01/2025 <https://www.youtube.com/watch?v=2CcipfXL-SE>

³ Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants », juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024. <https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/oad/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20V>

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Lombard, Louisa, et Raphaël Botiveau. « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République centrafricaine ». *Politique africaine* 125, no 1 (15 décembre 2012): 189-208. <https://doi.org/10.3917/polaf.125.0189>

⁸ Coalition (en langue sango), la Séléka est un groupe armé opposé aux forces gouvernementales du général Bozizé alors Président de la République de Centrafrique.

⁹ Rapport d'information n° 85 (2016-2017) de M. Dominique de LEGGE, fait au nom de la commission des finances, déposé le 26 octobre 2016. <https://www.senat.fr/rap/r16-085/r16-0853.html>

¹⁰ Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants », juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024. <https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/oad/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20VF.pdf>

dans le cadre d'une résolution votée par le CSNU¹¹ et vise à soutenir la Mission Internationale de Soutien à la République Centrafricaine sous Conduite Africaine (MISCA) puis la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA) créée par la résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies du 10 avril 2014.

Ainsi, cette intervention militaire française déclenchée pour répondre à l'urgence humanitaire et dans le cadre de la confiance donnée par la communauté internationale a pour objectif de protéger les populations civiles en partenariat avec des pays africains et l'Union Européenne jusqu'à ce que la MISCA puis la MINUSCA soient suffisamment montées en puissance pour qu'elles aient les capacités

d'assurer la sécurité en RCA. La question est alors de savoir comment comprendre le rôle de la France au travers de l'opération *Sangaris* vis-à-vis de celui de la communauté internationale dans leur action commune de stabilisation de la RCA.

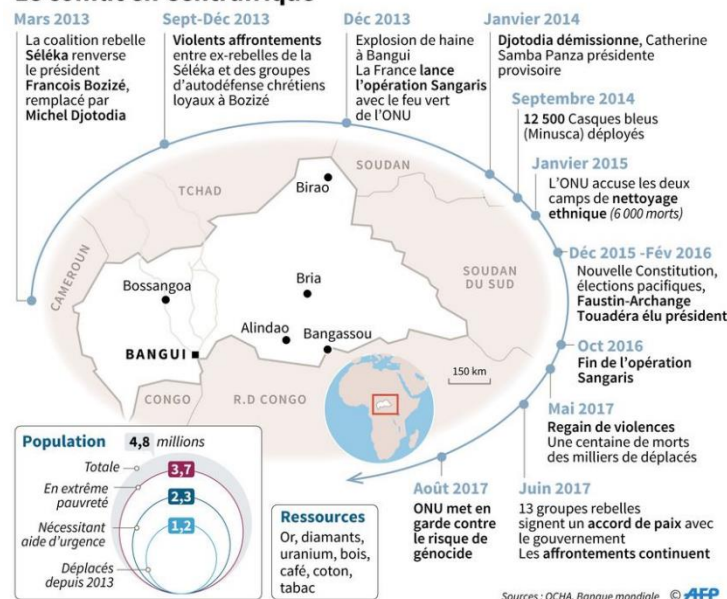
La RCA avant l'opération Sangaris : un pays aux multiples fractures

Les causes fondamentales du déclenchement de l'opération *Sangaris* ne résident pas seulement dans les mouvements de la Séléka mais étaient préexistantes et relatives à la structure même de la RCA. La vie politique dans ce pays se caractérise par une forte instabilité depuis son indépendance en 1960. Pas moins de six coups d'État ont contribué à fragiliser la démocratie dans un État déjà fragilisé par le clientélisme, le néo-patrimonialisme, les conséquences de la colonisation et ne parvenant pas à imposer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire si bien « qu'il n'y a jamais eu de vie démocratique réelle¹² » en Centrafrique.

À cette faiblesse des institutions étatiques

s'ajoute une forte division territoriale et sociale. L'État centrafricain est localisé à Bangui, la capitale, cependant, son autorité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire. Au contraire, le territoire est fracturé entre la capitale « où les

Le conflit en Centrafrique



Source : Chronologie du conflit en Centrafrique © AFP - Laurence SAUBADU, Sabrina BLANCHARD, Thomas SAINT-CRICQ, Paul DEFOSSEUX

¹¹ S/RES/2127 (2013) du 5 décembre 2013.

¹² Bolboaca, Ioana. « Instabilité centrafricaine : point de convergence et de divergence entre les actions des acteurs internes et les actions des grandes

puissances ». In *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique: quel impact pour la mondialisation ?* Paris: les Éditions du Cerf, 2022. p. 136.

dirigeants entrent en concurrence pour recueillir les profits associés au contrôle des structures administratives de l'État¹³» et l'*Hinterland* (ou arrière-pays) « non revendiqué par les forces centralisatrices mais utilisé au contraire comme réservoir de ressources par les bandits de la région tout entière¹⁴ ». Pour Louisa Lombard, c'est une erreur de considérer l'État centrafricain au travers du prisme d'une idéologie « progressiste » aux accents téléologiques tendant à considérer l'État comme une structure légale rationnelle inspirée des conceptions weberiennes¹⁵.

Cette fracture territoriale se conjugue avec des fractures sociales caractérisées par une perte de confiance des populations de l'*Hinterland* vis-à-vis des « rentiers de la capitale¹⁶ » fragilisant ainsi les structures représentatives et accentuant le manque de légitimité de la capitale. En outre, les fractures sociales sont déterminées par les structurations géographiques de l'économie dans la mesure où les « gens du fleuve¹⁷ » bénéficient des apports économiques du commerce fluvial contrairement aux habitants de l'intérieur des terres (appelés « sauvages¹⁸ »). À ces inégalités économiques se conjuguent donc des représentations essentialisantes structurant les divisions.

Enfin, les structures communautaires et religieuses, lorsqu'elles sont instrumentalisées par la conjugaison des différences préexistantes et les événements (accaparements de certaines

ressources, passages sur des zones contrôlées par certains groupes ou simples faits divers), contribuent à favoriser et entretenir des dynamiques de violences. Évidemment ce rapide aperçu des fractures sociales en RCA ne suffit pas à saisir les spécificités de la RCA avec la finesse nécessaire à la compréhension de la situation, mais permet de mieux se représenter le processus conduisant aux violences que définit Louisa Lombard comme résultant d'abord de la constitution de groupes armés « d'autodéfense¹⁹ » (1) luttant « pour l'accès aux ressources²⁰ » (2) et conduisant *in fine* ces groupes à se définir « comme une rébellion²¹ » (3). Pour Ioana Bolboaca, ces fractures sont si profondes que l'on ne peut pas parler « d'État-Nation » en Centrafrique²².

Sangaris, une opération française en coopération avec la communauté internationale

C'est donc dans cet environnement de fracturations profondes et de dégradations des structures étatiques que la Séléka commence son offensive vers Bangui avant d'y prendre le pouvoir en 2013. Opposé au gouvernement de Bozizé, la Séléka perpétue des massacres de masse contre les populations chrétiennes. À ces violences répondent celles des anti-balakas. Pour Louis Balmond « tous les ingrédients d'un génocide contre les

¹³ Lombard, Louisa, et Raphaël Botiveau, *op.cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Bolboaca, Ioana. *Op.cit.*, p. 137.

¹⁷ *Ibid.*, p. 138.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Lombard, Louisa. Botiveau, Raphaël, *op.cit.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² Bolboaca, Ioana. *Op.cit.*, p. 138.

populations chrétiennes sont ainsi réunis²³ ». Dans ce contexte particulièrement tendu, la France réagit. Cependant, cette intervention n'est pas unilatérale puisque dès novembre 2013, le Président Hollande a proposé qu'une résolution du Conseil de Sécurité donne « mandat et accorder les moyens logistiques et financiers à une force africaine dont la première mission sera de rétablir la stabilité²⁴ » marquant ainsi la volonté française de ne pas s'impliquer directement (ou de façon limitée) en RCA et de permettre l'autonomie d'une force africaine. C'est face à l'urgence de la situation et après le vote de la résolution 2127²⁵ le 5 décembre 2013 que la France se résout à intervenir en RCA au travers de l'opération *Sangaris*. Dans ce cadre la France est autorisée à « prendre toutes mesures nécessaires, temporairement et dans la limite de leurs capacités et dans les zones où elles sont déployées, pour appuyer la Mission Internationale de Soutien à la République Centrafricaine dans l'exécution de son mandat²⁶ ».

À cela s'ajoute les déclarations du Président Hollande affirmant le 5 décembre 2013 que « la France n'a pas d'autres

objectifs que de sauver des vies humaines²⁷ » pour « éviter une catastrophe humanitaire²⁸ » puisque « la situation en Centrafrique est devenue alarmante et même effrayante²⁹ ». Mais l'intervention française prend tout son sens le 10 avril 2014 quand, au travers de la résolution 2149³⁰ le Conseil de sécurité « décide de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) » pour une durée initiale d'un an, mais qui est encore prolongée au moment où est rédigé cet article (janvier 2025³¹).

Ainsi, la France déploie des moyens militaires en RCA afin de « rétablir un niveau de sécurité minimal³² » en « enrayant la spirale des exactions³³ » et en « permettant le retour des organisations non gouvernementales³⁴ » mais également d'assurer la montée en puissance de la MINUSCA afin de permettre un retrait rapide des forces françaises. Louis Balmond synthétise cet ensemble d'action comme « deux processus parallèles mais étroitement interdépendants : d'un côté l'engagement des forces françaises comme instrument

²³ Balmond, Louis. « La fin de l'Opération Sangaris », *Paix et sécurité européenne et internationale*, (2016) <https://shs.hal.science/halshs-03156083v1>

²⁴ Débat général (24 septembre - 1er octobre 2013) Mardi 24 septembre 2013. Résumé de la déclaration de M. François Hollande, Président de la France. AG/11423 <https://www.un.org/fr/ga/68/meetings/gadebate/24sep/france.shtml> (Consulté le 23/01/2025)

²⁵ CSNU, Résolution 2127, 5 décembre 2013. S/RES/2127 (2013)

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la situation en Centrafrique, à Paris le 5 décembre 2013. <https://www.vie-publique.fr/discours/189782-francois-hollande-05122013-situation-en-centrafrique> (Consulté le 23/01/2025)

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ CSNU, Résolution 2149, 10 avril 2014. S/RES2127(2014).

³¹ « République centrafricaine: le Conseil de sécurité reconduit à l'unanimité le mandat de la MINUSCA pour un an | Couverture des réunions & communiqués de presse ». Consulté le 2 février 2025. <https://press.un.org/fr/2024/cs15898.doc.htm>.

³² Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants », juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024. <https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20VF.pdf>

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*



Source: [Etat-major des Armées](#)

d'appui à des forces multinationales ; de l'autre, la multilatéralisation progressive de la sécurisation du territoire centrafricain permettant finalement le retrait de la France³⁵ ». Aux opérations française et onusienne s'ajoutent trois opérations européennes : l'EUFOR RCA (entre 2014 et 2015) ayant pour objectif de sécuriser l'aéroport de Bangui et certains quartiers de la capitale renforçant ainsi les forces françaises et libérant leurs moyens, l'EUMAM, destinée à conseiller les responsables des Forces armées centrafricaines (FACA) en vue de réformer l'armée, puis l'UETM RCA (European Training Mission) destinée à la formation des FACA à partir de 2016 et devant durer deux ans.

Actions françaises, montée en puissance de la MINUSCA et opérations européennes

Issues d'accords de la communauté internationale, les opérations françaises, onusiennes et européennes se veulent

complémentaires. Du point de vue opérationnel, la force *Sangaris* s'adapte en fonction de la montée en puissance de la MINUSCA et de l'arrivée des forces européennes. Ainsi, les premiers temps se caractérisent par des efforts conséquents du côté français puisque le temps nécessaire à la montée en puissance des forces internationales conduit la force *Sangaris* à prendre « parfois la forme d'interventions directes plus que d'action d'appui³⁶ ». À mesure que la MINUSCA monte en puissance et que la situation sécuritaire se stabilise (été 2014), les effectifs français se réorganisent d'abord en appui de la MISCA puis de la MINUSCA (à partir de septembre 2014) afin de tendre courant 2015 à devenir « une force de réserve tactique³⁷ » en appui de la MINUSCA et de recentrer leurs actions sur les zones les plus sensibles.

Malgré ces adaptations, l'ensemble des actions françaises sont marquées par un même mode opératoire, « l'application des mesures de confiance et d'impartialité³⁸

³⁵ Balmond, Louis, *op.cit.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants », juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024.

<https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20VF.pdf>

³⁸ *Ibid.*

». Ces mesures sont issues d'un accord dès décembre 2013 entre les forces internationales et centrafricaines et se traduisent par une opposition systématique à tout groupe armé menaçant la population³⁹ et où « tout autre individu portant une arme doit être cantonné dans des camps identifiés ou désarmés⁴⁰».

L'action des forces françaises se comprend donc en lien avec celle de ses partenaires. La réaction de la France face à l'urgence de la situation permet l'action de la communauté internationale mais n'a pas vocation à s'y substituer, bien au contraire puisque la montée en puissance de la MINUSCA permet la réduction progressive des effectifs français en RCA. En effet, si une décision de renforcement de la force *Sangaris* est prise le 14 février 2014 portant les effectifs de 1 600 à 2 000 soldats, les actions onusiennes et européennes permettent leur réduction à partir du 1er mars 2015 passant de 2 000 à 1 700 soldats puis à 900 soldats à compter du 14 juillet 2015, puis 650 à partir du 3 mai 2016 et enfin à 350 le 1er juillet 2016⁴¹. Ces diminutions d'effectifs traduisent des changements opérationnels relatifs à la stabilisation sécuritaire et politique de la RCA mais aussi le transfert de compétences à la MINUSCA permettant de libérer les forces françaises.

Enfin, si les contingents des opérations européennes sont issus de

différents pays européens (en plus de serbes, géorgiens et d'un moldave) le commandement des opérations est d'abord français puisque ce sont des français qui assurent les commandements de EUFOR RCA, EUMAM, et enfin de EUTM RCA avant que le commandement soit transféré à un général belge. Remarquons également les singularités de l'EUMAM et de l'EUTM RCA. En effet, les mandats des opérations françaises, onusiennes et européennes (EUFOR RCA) prévoient l'action coercitive par l'usage de la force armée dans la mesure où ces opérations peuvent agir dans la limite de leurs capacités et dans leurs zones de déploiement⁴². Pour autant, l'EUMAM vise à conseiller les autorités militaires de la RCA sur les réformes nécessaires pour transformer les forces armées de la RCA alors que EUTM RCA envisage la formation des FACA. Ces deux opérations se différencient alors par leurs approches (conseil et formation) rendues par la situation déjà plus ou moins stabilisée en RCA.

Les défis de la communauté internationale en RCA

En conclusion, la prise d'initiative de la France, sous mandat des Nations Unies a permis de réagir rapidement à l'urgence de la situation. Toutefois, l'opération *Sangaris* « n'a pas vocation à durer⁴³ » mais à « rétablir un niveau de sécurité minimal⁴⁴ » et « préparer les conditions du déploiement de la

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² CSNU, Résolution 2127, 5 décembre 2013. S/RES/2127 (2013) mais aussi CSNU, Résolution 2149, 10 avril 2014. S/RES/2127(2014) et CSNU, Résolution 2134, du 28 janvier S/RES.2134(2014) du 28 janvier 2014.

⁴³ Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la situation en Centrafrique, à Paris le 5 décembre 2013. <https://www.vie-publique.fr/discours/189782-francois-hollande-05122013-situation-en-centrafrique> (Consulté le 23/01/2025)

⁴⁴ Dossier de presse, Opération SANGARIS | Ministère des Armées et des Anciens combattants

communauté internationale⁴⁵ » au travers d'abord de la MISCA puis de la MINUSCA auxquelles s'ajoutent les opérations européennes EUMAM RCA et l'EUTM RCA. Ainsi, l'action de la force française se comprend en relation avec celle de la communauté internationale : si cette première se positionne d'abord comme le fer de lance, la montée en puissance des efforts internationaux en RCA et le transfert de compétences à la MINUSCA permet un désengagement progressif de la France. Ensemble, *Sangaris* et les partenaires ont permis de stabiliser la situation sécuritaire en RCA, de sauver des vies, d'éviter l'embrasement de la région et d'initier un processus démocratique achevé en mars 2016 par l'investiture de Faustin-Archange Touadéra comme président de la République centrafricaine.

Cependant, de nombreux défis se posent encore à la MINUSCA et à la France. En effet, malgré la stabilisation de la situation sécuritaire, l'État centrafricain manque encore à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire et de nouveaux groupes rebelles continuent de le menacer.

En outre, des accusations de viols de la part de soldats français à l'encontre de civils centrafricains largement relayées sur les chaînes d'informations russes (tel que RT) et la continuation des actions de la MINUSCA depuis dix ans (pour ne citer que ces deux facteurs auxquels s'ajoutent beaucoup d'autres) ont contribué à alimenter un rejet des forces françaises et onusiennes par une partie de l'opinion publique centrafricaine. L'arrivée du groupe Wagner en RCA en 2018 à la suite d'un accord entre la RCA et la Russie⁴⁶ marque un tournant et incarne la dégradation des relations entre Bangui et Paris tout en préfigurant la perte d'influence française en Afrique. Au travers de l'exemple centrafricain se pose alors la question du devenir des opérations militaires françaises en Afrique puisque malgré la situation présentant des risques extrêmement graves du point de vue humanitaire, les intentions françaises, l'accord et le soutien de la communauté internationale et les succès objectifs des forces internationales, les relations entre la RCA et la France se sont considérablement dégradées.

P.D.

», juillet 2016. Consulté le 10 octobre 2024. <https://www.archives.defense.gouv.fr/content/download/388227/5766370/20160713%20DP%20Sangaris%20VF.pdf>

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Lay, Ladd Serwat, Héni Nsaibia, Vincenzo Carbone, Timothy. « Les Opérations Du Groupe

Wagner En Afrique : Les Tendances Du Ciblage de Populations Civiles En République Centrafricaine et Au Mali ». *ACLEDD* (blog), 30 août 2022. <https://acleddata.com/2022/08/30/les-operations-du-groupe-wagner-en-afrique-les-tendances-du-ciblage-de-populations-civiles-en-republique-centrafricaine-et-au-mali/>.

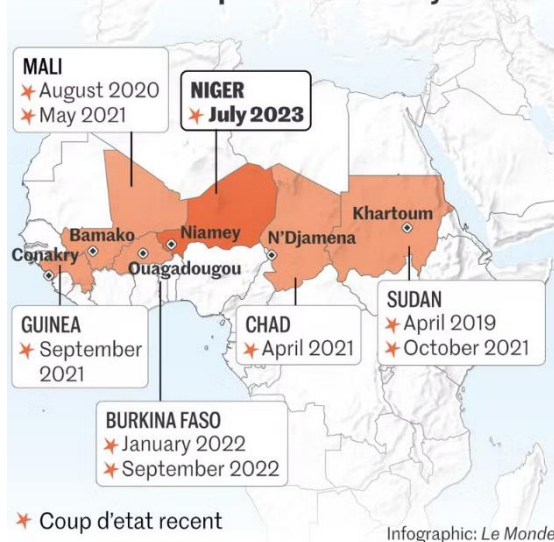
L'alliance des Etats du Sahel (AES)

Auteur : Romane Chatel, Mastérante en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Le 16 septembre 2023, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont signé la Charte dite du Liptako-Gourma, en référence à la zone commune à leurs frontières où se concentre la menace djihadiste. Cette Charte a institué l'Alliance des États du Sahel (AES), comprenant les trois pays cités, une alliance ayant vu le jour dans un bras de fer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Suite au coup d'État du 26 juillet 2023 au Niger, la CEDEAO avait suspendu toutes transactions commerciales et financières avec ce pays, et avait menacé d'intervenir militairement afin de rétablir le gouvernement du Président Bazoum. Alors que le Mali et le Burkina Faso promettaient une aide militaire au Niger le cas échéant, les échanges ont finalement abouti en cette alliance, mettant en place un pacte de défense mutuelle.

Dès le premier Sommet de l'AES à Niamey, le 6 juillet 2024, les trois chefs d'État ont su définir les défis communs auxquels ils font face, mais surtout ont signé un traité établissant une Confédération des États du Sahel, effectuant alors un pas de plus vers une intégration renforcée et symbolisant un changement de cap commun dans la politique étrangère de ces trois pays. Cette ambition fédéraliste révèle alors la volonté d'une sécurité commune face aux différents enjeux qui les concernent, mais aussi une coopération plus large sur des terrains comme l'économie, le développement social ou encore la culture.

Sahel: Nine coups d'état in four years



[Carte des coups d'Etats au Sahel](#)

Un devoir d'assistance mutuelle face aux défis sécuritaires régionaux

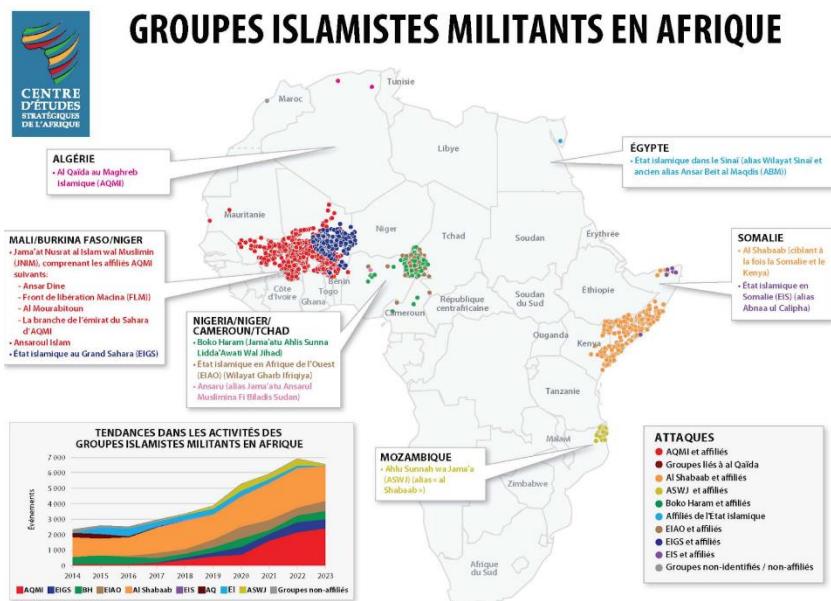
Le Sahel constitue indéniablement une région conflictuelle, mêlant activités terroristes, mercenaires ou encore sécessionnistes, et ce dans une zone enclavée et fortement instable. L'Afrique de l'Ouest est touchée par ce que certains appellent « la ceinture de coups d'État », un concept géopolitique désignant les nombreux renversements du pouvoir politique s'enchaînant dans la région du Sahel. Face à cette fragilité institutionnelle, les théories des alliances prennent tout leur sens pour expliquer la nécessité de consolider des ressources communes, qu'elles soient militaires, politiques ou économiques. À ce titre, les trois membres de l'AES, le Niger, le Mali, et le Burkina Faso, font état d'une histoire militaire et d'une culture stratégique similaires, les menant vers la constitution de ce bloc de défense mutuelle. Effectivement, ils partagent une même histoire coloniale vis-

à-vis de la France, avec qui tous trois entretiennent des rapports complexes et de plus en plus tendus. Par ailleurs les trois régimes ayant mis en place cette Alliance sont issus de putschs militaires et se présentent comme des gouvernements de transition, témoignant d'enjeux de politique interne exigeants et pressants. Ainsi, l'AES s'inscrit dans la dynamique d'une alliance fondée sur une identité proche et des valeurs partagées, permettant de s'accorder presque instinctivement face aux défis sécuritaires communs de la région.

Les 17 articles de la Charte du Liptako-Gourma mettent en place une structure de défense collective au travers d'un devoir d'assistance mutuelle ainsi que d'un engagement de non-agression les uns envers les autres. À ce titre, « toute attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une ou plusieurs parties contractantes sera considérée comme une

agression contre les autres parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les parties¹ », un engagement équivalent à celui de l'article 5 de l'OTAN². Cette alliance est ainsi fondée sur une doctrine défensive visant à contrer les potentielles attaques, cependant elle s'inscrit aussi dans une dynamique active de prévention et de gestion des menaces, particulièrement en matière de contre-terrorisme. En effet, l'article 4 de la Charte comporte des accords de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et conséquemment en mars 2024 la formation d'une force antiterroriste conjointe a été annoncée. La région étant fortement menacée par les activités terroristes ou les cas de rébellion, c'est donc sur le socle d'un défi commun et imminent que le Niger, le

Mali et le Burkina Faso ont



Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique

¹ DIGITHÈQUE MJP. Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali, la République du Niger. <https://mjp.univ-perp.fr/constit/sahel2023.htm>

² « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du

droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord » https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_110496.htm

choisi de mutualiser leurs ressources.

Les ambitions d'une Alliance tournée vers le fédéralisme

Au-delà des enjeux purement sécuritaires, l'AES envisage, à terme, de former une fédération³. Comme l'a indiqué le Général nigérien Abdourahmane Tiani, une union économique et monétaire pourrait voir le jour entre les trois pays de l'Alliance. En septembre 2024 déjà une banque d'investissement commune avait été mise en place, ainsi qu'une harmonisation des titres de voyages dans l'espace commun. De plus, selon A.Tiani, « la monnaie est une étape de sortie de cette colonisation⁴ », témoignant du ressenti partagé entre les trois pays vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale et leur volonté d'un développement économique souverain. Le cas de l'AES présente alors le contraste intéressant dans lequel des pays s'unissent et mettent en place des processus d'intégration avec d'autres pays, mais dans le but de consolider leur indépendance face à d'autres source d'influence qu'ils rejettent considérées comme intrusives et inopportunes. Ainsi, les trois pays concernés se tournent les uns vers les autres, profitant d'une « continuité démographique, territoriale et culturelle⁵ » pour mutualiser leurs richesses dans une logique de complémentarité économique

permettant de répondre plus efficacement aux impératifs de développement socio-économique affaiblis de la région.

Au-delà d'une perception partagée des menaces prioritaires, c'est aussi par la fragilité des institutions étatiques et une certaine nécessité de survie d'un régime instable que cette alliance peut être considérée comme répondant à une logique fonctionnaliste⁶. En effet, selon Abdoul Sogodogo, enseignant-chercheur à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, pour empêcher les groupes armés de prendre le pouvoir dans ce contexte de conflits intercommunautaires et transfrontaliers, l'union serait la meilleure option pour le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Un partage des ressources et des responsabilités permettrait de réduire de nombreux creux financiers, l'unité d'un territoire fédéral pourrait consolider la stabilité politique, et ce tout en facilitant le déploiement de forces antiterroristes, notamment par le droit de poursuite des rebelles dans l'espace commun.

L'article 11 de la Charte du Liptako-Gourma semble encourager l'intégration de nouveaux membres partageant des critères culturels et idéologiques similaires. En ce sens, on pourrait penser à une ambition de multilatéralisme régional, cependant, pour certains cette confédération n'est pas

³ Se dit d'un État composé de collectivités politiques autonomes (États fédérés), dans lequel les compétences constitutionnelles sont partagées entre celles-ci et un gouvernement central. Dico LeRobert <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/federal>

⁴ LE MONDE. (2024, 12 février). Le Niger évoque la possible création d'une monnaie commune avec le Burkina et le Mali pour sortir de la « colonisation ». https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/02/12/le-niger-evoque-la-possible-creation-d-une-monnaie-commune-avec-le-burkina-et-le-mali-pour-sortir-de-la-colonisation_6216069_3212.html

⁵ Bassou, A. (2024). De l'Alliance des États du Sahel à la Confédération des États du Sahel : le chemin est carrossable, mais semé d'embûches. Policy Brief. Policy Center for the New South. <https://www.policycenter.ma/publications/de-lalliance-des-etats-du-sahel-la-confederation-des-etats-du-sahel-le-chemin-est>

⁶ Sogodogo, A. (2024). Alliance des États du Sahel : Défis et perspectives. Fondation Friedrich-Ebert. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/21441.pdf>

synonyme d'intégration ni de libéralisme politique, mais bien d'une « régression marquante qui rend encore beaucoup plus complexe l'environnement sécuritaire⁷ ». En effet, Bakary Sambé, directeur régional du Timbuktu Institute African Center for Peace Studies, ou encore le journaliste Serge Daniel, soutiennent que cette Alliance ne fait que réduire la capacité d'un ancien G5 Sahel. Pour eux, il est inquiétant que ces trois pays perçoivent désormais le principe de sécurité collective de la CEDEAO comme une menace stratégique contre eux. Cela fait alors appel à des enjeux d'une plus grande complexité quant à la direction stratégique de la politique étrangère de l'AES.

Un changement de cap dans la politique étrangère de ces trois États du Sahel

Entre 2021 et 2023, en parallèle à des sanctions économiques, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont été suspendus de la CEDEAO après la prise de pouvoir par des juntes militaires dans ces pays. En décembre 2024, ces trois pays ont affirmé leur décision définitive de quitter cette organisation, depuis ils ont aussi rejeté le délai de rétractation que la CEDEAO leur avait accordé au cas où ils changeraient d'avis. À la télévision nationale malienne, le général Abdoulaye Maïga s'était exprimé au nom de l'AES et avait reproché à la CEDEAO son éloignement des idéaux fondateurs et l'influence trop importante

des puissances étrangères, surtout de la France, ainsi que l'inefficacité de la lutte contre le terrorisme. Avec ces trois retraits, il ne reste que 12 États dans cette Communauté Économique qui s'en trouve fragilisée. Selon Guillaume Labarre⁸, cela met en péril la stabilité régionale et menace une future désintégration de la CEDEAO, bouleversant alors les équilibres d'intégration et de coopération en Afrique de l'Ouest.

L'AES semble ainsi rompre avec une intégration régionale plus large, mais aussi avec d'autres instances multilatérales. En effet, la fondation de la Confédération a marqué la fin du G5 Sahel, les trois pays l'ayant quitté, il ne restait plus que la Mauritanie et le Tchad qui ont donc dissous cette organisation. On peut considérer que l'AES serait une forme plus aboutie que le G5 en coordonnant non seulement les efforts militaires mais aussi économiques. Mais pour certains il s'agit encore une fois d'une régression, puisqu'au départ cinq pays étaient réunis pour lutter contre-terrorisme, et qu'ils ne sont plus que trois à réellement coopérer. D'autre part, en juin 2023 le mandat MINUSMA⁹ de l'ONU a aussi pris fin après la demande du départ sans délai de celle-ci par le Mali. Cela symbolise encore une fois la volonté de recentrer les efforts sur une politique étrangère moins tournée vers les aides extérieures et multilatérales. Ainsi, d'après Abdelhak Bassou¹⁰, expert en géopolitique

⁷ TV5 MONDE. (2023, septembre). L'alliance des États du Sahel, un tournant pour la sous-région ? <https://information.tv5monde.com/afrique/lalliance-des-etats-du-sahel-un-tournant-dans-la-sous-region-2668097>

⁸ PERSPECTIVE MONDE. (2024, octobre). D'alliance militaire à confédération : le cas de la Confédération des États du Sahel.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse/3633>

⁹ Mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali (2013-2022).

¹⁰ PERSPECTIVE MONDE. (2024, octobre). D'alliance militaire à confédération : le cas de la Confédération des États du Sahel. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse/3633>

africaine, cette alliance à trois témoigne de la recherche d'un « minilatéralisme », et d'une posture plus isolationniste avec une forme d'alliance limitée aux États directement concernés par des enjeux communs. Le minilatéralisme est une approche diplomatique et stratégique qui se développe face à ce que certains qualifient de « fatigue multilatérale¹¹ », et ce spécifiquement dans le domaine de la défense où les intérêts particuliers se heurtent. Ce type d'alliance permet davantage de flexibilité mais aussi d'efficacité puisqu'il repose sur « une réciprocité diffuse parmi les États participants¹² ».

Au-delà d'un simple choix diplomatique, la Confédération des États du Sahel s'inscrit dans un contexte plus large en témoignant du déclin progressif de l'Occident en Afrique de l'Ouest. Cette alliance illustre en effet la dégradation flagrante des relations de ces pays avec la France mais aussi les États-Unis. La mise à terme de l'opération française BARKHANE en novembre 2022 ainsi que des forces de l'opération Sabre au Burkina Faso en février 2023 avaient déjà donné la couleur d'un rapport de plus en plus tendu entre les États du Sahel et la France. Après le départ des troupes françaises, la constitution de l'alliance représentait donc une symbolique forte visant à rejeter les puissances perçues comme trop dominantes

historiquement. Ainsi, après l'expulsion de l'ambassadeur français au Mali en janvier 2022, puis le rappel de l'ambassadeur au Burkina Faso en janvier 2023, c'est la fermeture de l'ambassade au Niger en décembre 2023 qui complète l'affirmation d'une nouvelle politique étrangère commune à ces trois pays. L'influence de la France dans la CEDEAO avait aussi constitué un argument fort pour le retrait de ceux-ci, accusant par ailleurs la France de tentative de déstabilisation de l'AES dans la mise en place du délai de rétractation.

Ces batailles diplomatiques avec l'Occident font aussi écho à une prise de direction de plus en plus poussée envers d'autres puissances émergentes notamment la Russie et la Chine. En effet, la Russie a salué la formation de la Confédération et entend renforcer sa coopération avec celle-ci, et ce tant sur le plan militaire que commercial selon une déclaration de Vladimir Djabarov, Premier vice-président de la commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération de Russie. Ainsi, l'Alliance des États du Sahel constitue un élément clé du changement de cap dans la politique étrangère du Mali, Niger et Burkina Faso qui se désolidarisent davantage des puissances occidentales dans la gestion des défis régionaux.

R.C.

¹¹ Pannier, A. (2015). Le « minilatéralisme » : une nouvelle forme de coopération de défense. *Politique étrangère*, Printemps(1), 37-48.CAIRN

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-1-page-37?lang=fr>

¹² *Ibid.*

Scénario

Scénario : l'Europe entre deux prédatons

Auteur : Louis Cluzeau, Mastéran en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Avant-propos

Ce scénario improbable, en poussant à l'exagération certains biais catégoriques de Donald Trump (sa méfiance pour les organisations multilatérales, sa vision transactionnelle des relations internationales ainsi que sa tendance à simplifier et à polariser certains enjeux), sans nécessairement refléter la réalité de la politique étrangère américaine et de ses intérêts (notamment vis-à-vis de sa BITD¹), vise avant tout à explorer les conséquences d'une rupture du principe de solidarité au sein de l'OTAN et de l'affirmation d'une nouvelle politique étrangère américaine pour l'Europe.

Cette nouvelle politique étrangère, tout en poursuivant son pivot stratégique vers l'Asie et en déléguant à l'Europe la mission de contenir la Russie, entre directement en opposition avec la politique européenne. Cette politique s'accompagnerait de campagnes d'influence² à l'échelle européenne, remettant en question la viabilité de l'Alliance atlantique. Ce scénario met en lumière les faiblesses de l'Europe pour faire face à ses responsabilités géographiques et à l'accroissement de ses capacités, mais également certaines des mesures pouvant

être prises par certains États membres pour fédérer l'Union autour d'une politique de défense commune et pour chercher à se prémunir de certaines conséquences négatives de la politique étrangère américaine.

Début du scénario

Les pays européens membres de l'OTAN³ ont souvent été accusés par certains commentateurs et membres de l'exécutif et du législatif américains, notamment républicains, de déléguer leur défense aux États-Unis. L'argument principal était l'insuffisance des dépenses de défense dans la majorité des États européens, dont seule une minorité dépassait les 2 % du PIB⁴ avant février 2022, date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Depuis cette invasion, bien que les dépenses de défense européennes aient augmenté, de nombreux responsables américains, à commencer par Donald Trump, ont continué d'accuser l'Europe de ne pas en faire suffisamment pour combler le différentiel capacitaire. L'idée d'une Amérique fournissant des milliards d'équipements à l'Ukraine, et d'une Europe

¹ Base Industrielle et Technologique de Défense : regroupement des entreprises de défense contribuant à la conception et à la production d'équipement pour les armées (defense.gouv.fr)

² Campagne menée dans le but d'influencer le choix et les opinions d'un groupe de personnes.

³ Organisation du Traité Atlantique Nord.

⁴ OTAN. (2024, 19 décembre). *Funding NATO*. https://www.nato.int/cps/ro/natohq/topics_67655.htm#indirect

incapable d'en faire de même⁵, a été un point de discours tenu par le candidat républicain qui sans être instrumental dans son élection a été particulièrement relayé en Europe.

Les élections présidentielles américaines de 2024, marquées par la victoire de Donald Trump, adepte des propos provocateurs en faveur de la défense des intérêts américains, ont rapidement été suivies par la dégradation des relations entre les États-Unis et l'Europe. Dès décembre 2024, avant même sa prise de fonction, Trump menaçait le Danemark de guerre commerciale et de sanctions pour le forcer à céder le Groenland, tout en clamant que les États-Unis reprendraient le contrôle du canal de Panama et en évoquant une possible annexion du Canada. Ses attaques contre l'Union européenne et son soutien aux partis d'extrême droites européennes marquaient une rupture avec la politique du président sortant Joe Biden. L'entrisme de ses soutiens industriels, dans la politique interne des États européens, au profit de l'extrême droite et via les réseaux sociaux qu'ils possèdent, ne font que renforcer cette nouvelle orientation, laquelle est perçue comme une forme de prédation des États-Unis sur leurs alliés.

Dès début 2025, les États-Unis se désengagent de plusieurs accords multilatéraux, notamment en matière de



climat et de santé, justifiant ces décisions par la nécessité de contrer la montée en puissance de la Chine. Cette rivalité gagne en importance dans leur politique étrangère, l'administration Trump décide rapidement de maintenir les aides à l'Ukraine pour affirmer son autorité internationale. En

parallèle, il accuse la Chine de soutenir la Russie et espère qu'en exerçant une pression sur la Russie pour la contraindre à négocier, il pourrait en sortir renforcé.

À l'été 2025, après des mois de guerre sans avancées, Trump obtient un cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine, le transformant en accord de paix en proposant le retrait des troupes ukrainiennes de Koursk, le gel de la ligne de front et l'arrêt des sanctions américaines contre la Russie, tout en promettant en échange de reconstruire l'Ukraine et de renforcer son armée, non sans avoir menacé de couler la flotte de la mer Noire ou de couper les aides à l'Ukraine en cas de refus de négociation.

Si ce coup de poker fonctionne et que Trump et Poutine peuvent respectivement tourner ce cessez-le-feu en leur faveur auprès de leurs opinions publiques respectives, l'Ukraine se retrouve alors en difficulté : les États-Unis vendent à prix exorbitant des munitions et des pièces pour les systèmes dont elle dépend, tout en exigeant des concessions jugées

⁵ Nishikara, T., Irto, G., Trebesch, C., & Cherepinskiy, D. (2025, 5 décembre). *Ukraine*

Support Tracker. Kiel Institute. <https://www.ifw-kiel.de/topics/war-against-ukraine/ukraine-support-tracker/>

difficilement acceptables par l'Ukraine et l'Europe, comme le rachat d'entreprises par des groupes américains ou l'acceptation d'offres avantageuses pour certaines firmes. Trump qualifie cette situation de « gagnant-gagnant » mais va rapidement faire volte-face et imputer l'entière responsabilité du réarmement de l'Ukraine à l'Europe, comme une manière de se dédouaner d'un éventuel échec de sa paix.

Face au revirement américain, l'Ukraine cherche alors l'aide des États européens. L'Europe fournit des aides qui déjà insuffisantes, sont en décroissance, alors que les plateformes américaines de réseaux sociaux, comme *Meta* ou *X*, transformées en fabriques de l'opinion, amènent l'opinion publique à s'opposer à la vente d'armement du fait du coût perçu de ces aides. Outre l'opposition aux aides, ces plateformes deviennent rapidement un porte-voix de propagandes réactionnaires et conservatrices, venant tant de la Russie que des États-Unis, et que l'absence de modération sur les plateformes ne parvient pas à stopper.

Face à ce qui est perçu comme une double prédation de la Russie et des États-Unis, les divergences déjà existantes au sein de l'Union européenne se cristallisent en trois tendances majeures : les pays comme la Hongrie optant pour une stratégie d'apaisement avec la Russie, d'autres comme la Pologne cherchant la protection américaine via des accords bilatéraux, et enfin, des nations comme la France et la Finlande appelant à une défense européenne commune. L'Allemagne, tout en appelant à une coopération européenne en matière de

sécurité, continue de percevoir la présence américaine comme un enjeu prioritaire. Toutefois, cette tentative de fédérer les politiques de défense européennes se heurte rapidement aux réalités politiques du continent européen.

Quand l'allié devient adversaire

C'est en 2027 qu'un tournant majeur change brutalement le rapport entre l'Union Européenne et les États-Unis : l'administration Trump, entamant la seconde moitié de son mandat et alarmée par l'accélération de la montée en puissance des capacités de construction navale de la Chine, décide de suspendre tout financement américain à l'OTAN et de rapatrier la quasi-totalité des troupes américaines présentes en Europe. Les fonds jusque-là alloués à l'Alliance sont entièrement réorientés vers les forces armées américaines, notamment la marine, dans l'objectif de rattraper, autant que possible, la frénésie constructrice de l'Armée populaire de libération chinoise⁶.

Dans un discours prononcé le 27 mars 2027 à Guam, le président Trump justifie publiquement cette décision en affirmant que la défense des alliés européens passerait désormais au second plan face à l'effort prioritaire de réarmement dans le Pacifique. Cette décision suscite une vive inquiétude, y compris parmi des pays comme la Pologne, qui avaient pourtant signé des accords bilatéraux avec les États-Unis en espérant sécuriser leur soutien. La méfiance à l'égard de Washington s'accroît avec une reprise et une intensification des opérations de guerre

⁶ Palmer, A., Carroll, H., & Velazquez, N. (2024, 5 juin). *Unpacking China's Naval Buildup*. CSIS.

<https://www.csis.org/analysis/unpacking-chinas-naval-buildup>

hybride russes sur le continent européen et notamment en Ukraine. Ces actions sont doubles, des importantes manœuvres de désinformation et le transport de milliers de migrants jusqu'aux frontières de l'Union Européenne par la Russie, exacerbent la polarisation des sociétés européennes tandis que des sabotages de câbles d'alimentation électrique sous-marins ou de sites industriels fragilisent leurs économies.



Le pire pour l'Europe survient alors par l'action de mouvements radicaux américains issus de mouvances d'ultra-droite, qui se sont multipliés depuis 2025 et bénéficient d'une reconnaissance officielle en tant qu'« activistes politiques » en dépit de leurs virulence. Ces groupes jouissent également d'un financement important de milliardaires conservateurs. En avril 2027, les élections présidentielles françaises deviennent la cible d'une série d'attaques informationnelles orchestrées par les *Western Sons*, un groupuscule d'extrême droite fondé en 2026 et spécialisé dans les *Infowars*. Ces campagnes d'ingérence

numérique, déployées sur la plateforme X et sur *Instagram*, bénéficient de l'amplification algorithmique. Leur objectif est d'influencer les résultats électoraux et d'exporter les idéologies radicales américaines vers l'Europe, contribuant à une instabilité politique croissante sur le continent.

Face à ces ingérences, la France exige d'Elon Musk qu'il mette un terme à ces manipulations, soulignant les risques pour la démocratie. Devant le refus de ce dernier, qui invoque le principe du *free speech* comme justification, le gouvernement français prend la décision radicale de suspendre l'accès à X sur son territoire et menace de faire de même avec *Meta*. La réaction américaine ne tarde pas : Washington impose immédiatement un embargo sur l'exportation des catapultes électromagnétiques EMALS⁷ et des AWACS⁸ embarqués E-2D vers la France, indispensables pour le futur porte-avion français, en plus de suspendre plusieurs exportations de composants électroniques essentiels à l'industrie de la défense européenne. Trump, dans la foulée, annonce que les livraisons de F-35 aux alliés européens, dont notamment l'Allemagne, pourraient être retardées au profit d'alliés du Pacifique comme le Japon ou la Corée du Sud, si ces derniers ne font pas pression sur la France pour qu'elle revienne sur sa décision.

Malgré l'élection *in extremis* d'un candidat centriste, Jean-Philippe Chabert,

⁷ Les Catapultes *EMALS* pour *ElectroMagnetic Aircraft Launch System* permettent le lancement d'avions depuis un porte-avion, avec un impact moindre sur les appareils que les catapultes à vapeur utilisées aujourd'hui.

⁸ Un AWACS est un avion de guet embarquant un radar et servant à la fois à la surveillance de l'espace aérien et au commandement des opérations aériennes

aux présidentielles, les manipulations politiques facilitent la montée des mouvements populistes, notamment d'extrême droite, qui obtiennent une majorité de sièges au terme des élections législatives, paralysant l'action du gouvernement. Confronté à cette situation, le président nouvellement élu se voit contraint de céder aux exigences américaines sous la pression conjuguée de contraintes internes et externes.

Les manipulations électorales, alimentées par les ingérences russes et américaines, se multiplient à travers l'Europe en 2027 et 2028. Du Portugal à la Finlande, en passant par l'Espagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Pologne ou la Grèce, ces interventions favorisent des percées spectaculaires de divers mouvements populistes, parfois jusqu'à l'accession au pouvoir. Ces victoires, bien que alimentées par des influences extérieures, sont également renforcées par la promotion constante des problématiques sécuritaires, migratoires et souverainistes, amplifiée par les algorithmes des plateformes numériques.

Si les États-Unis parviennent à influencer la politique européenne, ces actions, loin d'influencer l'ensemble de la politique européenne comme prévu, conduisent en réalité les extrêmes droites européennes à se distancer des États-Unis et à chercher à agir indépendamment. En maintenant leur guerre commerciale contre l'Europe et en pressant les pays européens de soutenir les États-Unis face à la Chine, Washington constate rapidement que cette pression fait naître un rejet croissant. De plus, les fréquentes déclarations du

président américain, notamment son exigence concernant le Groënland vis-à-vis du Danemark, exacerbent cette méfiance à l'égard des États-Unis, renforçant la tendance de certains pays européens à choisir de faire cavalier seul.

Une Europe divisée mais consciente du danger

Face à l'ingérence des États-Unis et à leur tentative de contrôler les dynamiques européennes, de nombreux gouvernements, qu'ils soient d'extrême droite ou modérés, commencent à se refermer sur eux-mêmes. Ce phénomène conduit à une Europe à deux vitesses : d'un côté, les pays gouvernés par des coalitions modérées ou de gauche, et de l'autre, ceux sous l'influence croissante des coalitions d'extrême droite.



Si les grands programmes, tels que le SCAF⁹ ou le MGCS¹⁰, fortement politisés par leur ampleur et leur coût, sont remis en question au profit d'options souveraines, jugées nécessaires pour garantir une autonomie stratégique et une capacité

⁹ Système de Combat Aérien du Futur.

¹⁰ Main Ground Combat System.

d'export ; les programmes moins médiatisés en revanche, notamment ceux sous l'égide du PESCO¹¹ ou du Fonds Européen de Défense, bénéficient d'un consensus parmi une partie des pays européens, désireux de renforcer leur autonomie et de ne pas dépendre d'importations étrangères, plusieurs initiatives sont rapidement lancées pour s'affranchir des contraintes ITAR¹² et des risques d'embargo américain. Toutefois, ces initiatives conduisent, notamment sur les grands programmes, à des équipements coûteux, car chaque pays cherche à intégrer ses propres composants, générant une multiplicité de variantes techniques et compliquant l'efficacité opérationnelle et l'interopérabilité.

Les discours sur l'assistance mutuelle et la souveraineté européenne masquent souvent des réalités moins idéales. En pratique, les Etats européens concentrent leurs aides sur des pays dont ils partagent les affinités idéologiques de leurs gouvernants, laissant une grande partie de l'Europe désengagée en cas de crise. Les nombreux engagements et projets européens peinent à trouver leur portée, certains pays comme la Pologne privilégiant des achats massifs d'armements auprès des États-Unis ou de la Corée du Sud. Toutefois, avec la maturation progressive de plusieurs programmes du PESCO et le lancement de nouveaux projets, un pivot vers des solutions autonomes européennes commence lentement à se dessiner. L'aide aux États non-membres de l'Union européenne s'en

voit également fortement réduite. L'Ukraine, elle, se trouve dans une situation de blocage géopolitique : son accession à l'Union Européenne est bloquée par des pays comme la Hongrie ou la Slovaquie, tandis que son adhésion à l'OTAN rencontre l'opposition des États-Unis. Bien que certains pays européens soient actifs dans la vente d'armements à l'Ukraine, les aides concrètes restent timides et ne sont pas à la hauteur du réarmement russe, et elle n'a à ce jour aucune garantie d'être sauvée par ses alliés.

Face à la résurgence de la puissance militaire russe, dont l'économie se redresse et dont l'armée, autrefois affaiblie, se régénère grâce aux achats d'armements chinois, l'Ukraine doute de l'efficacité de l'aide européenne.

L'ambiguïté voire l'hostilité de Washington sur l'Europe amène à la fin de la décennie 2020 à l'indépendance du Groënland, au terme d'une campagne de désinformation et de propagande qui conduit à ce que le Danemark organise un vote pour l'indépendance. Dans ce référendum, les algorithmes accentuent la visibilité des arguments en faveur du oui, qu'ils soient vrais ou faux, tandis que ceux en faveur du non sont de fait censurés. Dans la foulée, des accords économiques et de défense seront signés entre la république naissante et le géant américain, mais pour l'Europe, ce sera l'action de trop et on se mettra à craindre en France comme au Royaume-Uni d'être les prochains à être

¹¹ Le PESCO, pour « *Permanent Structured Cooperation* », est un organisme de l'Union Européenne cherchant à structurer la coopération inter-européenne sur certains programmes de

défense et dans la mise en œuvre de certaines politiques.

¹² Les réglementations ITAR, ou « *International Traffic in Arms Regulations* » visent à contrôler l'exportation de matériel militaire et de technologies liées à la défense.

victimes de ces incitations indépendantistes.

Face à cette intrusion perçue comme une menace directe, de nombreux pays membres de l'Union Européenne décident de mettre en place des pare-feux numériques destinés à « isoler » leurs réseaux Internet des ingérences étrangères lors des périodes électorales mais aussi en cas d'agitation politique. Parallèlement, l'idée que les États-Unis sont désormais un adversaire géopolitique prend de l'ampleur parmi les dirigeants européens, alimentée par la conviction que leur soutien en cas de conflit est désormais improbable. C'est dans ce contexte qu'une majorité des États européens se rallie à l'idée qu'une ligne commune en matière de défense est non-seulement nécessaire mais vitale pour garantir leur sécurité et préserver leur souveraineté, amenant certains États à plus facilement consentir à des concessions pour assurer leur propre sécurité, mais aussi à un retour sur le devant de la scène de certains dispositifs et à la coordination des États européens autour d'une nouvelle boussole stratégique pour les années 2030. Dans un souci de défense nationale, les États-Unis au même titre que la Russie ou la Chine doivent être traités avec méfiance, et ce, dans l'espoir d'un retour à la coopération atlantique. Le réarmement de l'Europe, matériellement comme psychologiquement, qui avait été grandement ralenti par le morcellement des opinions, s'accélère, mais peut-être trop tard.

Conclusion

L'Union Européenne est morcelée en 27 États, lesquels ont une perception très différente du rôle que cette union doit avoir pour eux, seule une partie des États

européens, dont la France, la perçoit comme un acteur de la sécurité du continent pouvant fonctionner de manière autonome tandis qu'une autre partie de ces États, dont la Pologne, considère que l'OTAN est et doit rester la colonne vertébrale de la sécurité européenne et que l'UE lui est complémentaire sur les questions de sécurité voire incompétente.

Si la guerre en Ukraine a amené à un questionnement vis-à-vis du rôle de l'UE sur les questions de sécurité et de défense, et peut-être à ce que son rôle devienne plus important, le spectre de décisions américaines allant à l'encontre des intérêts européens doit servir de rappel quant au risque d'attendre qu'un État, dont les intérêts divergent de ceux de l'Europe, se calque sur cette dernière. Malgré ce revirement américain, l'articulation des États membres autour d'une politique de défense commune reste un projet difficile à mener qui ne voit de réels coups d'éclats qu'au fil des offensives étrangères, parfois trop tard, et qui n'intervient qu'après la réalisation d'échecs de la politique bilatérale.

La diversité des gouvernements et la polarisation des sociétés européennes risque également d'amener son lot de contraintes, comme une remise en question des mécanismes communs (comme le PESCO) et une accentuation du repli sur soi au profit d'une souveraineté perçue comme libératrice mais qui peut aussi accentuer la pression sur les finances d'états n'ayant pas seuls les moyens de leurs ambitions. S'ils tardent à se concrétiser, un mélange de coopérations *ad hoc* poussées par des besoins vitaux communs conduit finalement à des progrès notables dans certains programmes et initiatives. **L.C.**

Lecture

Lecture : *Alliance Politics*, Glenn H. Snyder (1997)

Auteur : Ciara Mclaverty, Mastérante en Sécurité Internationale et Défense à Lyon III.

Glenn Snyder (1924-2013) était un professeur américain spécialiste des théories des relations internationales, politiques de sécurité nationale et de stratégie militaire. Après avoir servi comme second-lieutenant dans les *United States Army Air Forces* pendant la Seconde Guerre mondiale (1943-1945), il obtient son doctorat en sciences politiques à la prestigieuse Université de Columbia en 1956. Chercheur associé à l'*Institute of War and Peace Studies* de Columbia puis au *Center of International Studies* de l'Université Princeton, il devient ensuite professeur à l'Université de Berkeley. Enfin, il fondera et dirigera le *Center for International Conflict Studies* de l'Université Buffalo de New York avec Paul Diesing¹ et enseignera comme professeur émérite à la faculté de sciences politiques de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill à partir de 1984.

Les travaux de ce grand théoricien des relations internationales ont longtemps été délaissés à tort de la discipline². Dans son ouvrage *Deterrence or Defense : Toward a Theory of National Security* publié en 1961, il s'appuie sur la théorie de

la dissuasion et fait une des premières applications de la théorie des jeux dans les affaires internationales, ce qui accompagnera ses futures recherches. En 1977, il coécrit *Conflict Among Nations : Bargaining, Decisionmaking and System Structure in International Crises* avec Paul Diesing. Enfin, son article « The Security Dilemma in Alliance Politics³ », publié en 1984 dans *World Politics*, aborde les risques d'« entrapment » et d'« abandonment » dans les alliances. Ces deux derniers travaux constitueront la base de *Alliance Politics* publié en 1997. L'ouvrage peut véritablement être qualifié de classique de la discipline au vu de la clarté et de la richesse de l'étude et de l'écriture de Snyder. Le néoréaliste Kenneth Waltz, contemporain de Glenn Snyder, avait même écrit à propos du livre :

«Alliance Politics is a virtuoso performance by a mature scholar of unsurpassed intellectual firepower; it ranks among the finest books the field has ever produced and was well worth the wait⁴. »

Ce livre de près de quatre-cent pages est d'autant plus actuel aujourd'hui au vu du retour des débats à propos de la

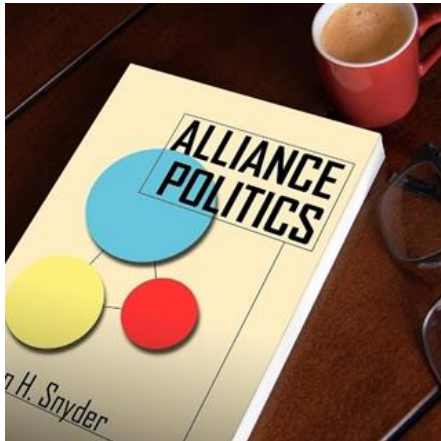
¹ *Center for International Conflict Studies papers*. (s. d.). Center for International Conflict Studies University at Buffalo. <https://findingaids.lib.buffalo.edu/repositories/2/resources/906>

² Walt, S. M. (2013). A tribute to Glenn Snyder. *Foreign Policy*. <https://foreignpolicy.com/2013/02/25/a-tribute-to-glenn-snyder/>

³ Snyder, G. H. (1984). The Security Dilemma in Alliance Politics. *World Politics*, 36(4), 461–495. <https://doi.org/10.2307/2010183>

⁴ *Alliance Politics by Glenn H. Snyder | Hardcover | Cornell University Press*. (s. d.). Cornell University Press. <https://www.cornellpress.cornell.edu/book/9780801434020/alliance-politics/#bookTabs=1>

multipolarité de la scène internationale et de la question du devenir des alliances⁵.



[Source](#)

Le travail de Snyder permet de combler une lacune dans la littérature de la théorie des alliances militaires, du fait de la difficulté de séparer les alliances du contexte dans lequel elles s'inscrivent. En se basant sur les pensées néoréalistes, il affirme que les alliances sont inséparables du système international. Les relations internationales sont alors structurées par leur anarchie, et l'inquiétude des États vis-à-vis de leur survie et de leur sécurité mène les alliances à participer au dilemme de sécurité. Snyder y lie ainsi la théorie du « balance of power⁶ » en admettant que la surpuissance d'un État ou d'une alliance créera une réaction des autres acteurs, qui créeront leurs propres alliances. La

bipolarité et la multipolarité du système international sont d'ailleurs questionnées :

« At minimum, the two

superpowers will always be rivals, never allies, so long as they are superpowers. The sufficient reason for this is that there is no other state in the system powerful enough to threaten either one and thus to provide an incentive to ally⁷».

La méthode utilisée par l'auteur pour fonder sa théorie des alliances est remarquable, combinant différentes sciences sociales ainsi que l'histoire internationale et s'appuyant sur des études de cas allant de 1879 à 1914. Les alliances⁸ et leurs objectifs⁹ sont définis de manière claire et deux phases dans le processus d'alliance sont identifiées : leur formation et leur gestion.

Tout d'abord, la première partie de l'ouvrage de Snyder est dédiée à l'analyse du processus de formation des alliances dans un système multipolaire. L'auteur s'interroge notamment sur les coûts et bénéfices d'une alliance et les motivations de création de tels systèmes. Une alliance serait formée lorsque les bénéfices de sa création, à savoir le renforcement de la sécurité à travers l'engagement de partenaires, excéderait les coûts, c'est-à-

⁵ Randall L. Schweller, Alliance Politics, *Political Science Quarterly*, Volume 113, Issue 3, Fall 1998, Pages 513–514, <https://doi.org/10.2307/2658079>

⁶ Morgenthau définit le « balance of power » comme un état actuel des affaires, dans lequel chaque pouvoir est distribué de manière approximativement égale entre différentes nations. (Morgenthau 1948a, 125, fn. 1) dans Stefano Guzzini, Embrace IR Anxieties (or, Morgenthau's Approach to Power, and the Challenge of Combining the Three Domains of IR Theorizing), *International Studies Review*, Volume 22, Issue 2, June 2020, Pages 268–288, <https://doi.org/10.1093/istr/viaa013>

⁷ *Alliance Politics*. Glenn H. Snyder. Ithaca, NY: Cornell University Press, 1997. 414 p. p. 19.

⁸ « Alliances are formal associations of states for the use (or nonuse) of military force, in specified circumstances, against states outside their own membership », Snyder, *op.cit.*, p. 4.

⁹ « Alliances of course, usually reduce conflict among their members, but that is a by-product. Their primary function is to pool military strength against a common enemy, not to protect alliance members from each other. », *Ibid.*

dire le sacrifice d'une certaine autonomie dans l'engagement avec un partenaire. Snyder invente une formule mathématique pour classer les bénéfiques sécuritaires immédiats, ou essentiels, et les coûts en autonomie d'une alliance. Cette formule ambitionne de montrer la relation logique entre ces facteurs et elle permettrait de déterminer le niveau de sécurité et d'autonomie d'un État avant et après son entrée dans une alliance. Un modèle systémique d'alignement et d'alliance est ensuite transcrit dans une représentation graphique. L'analyse prend appui sur la théorie des jeux et de la théorie de la coalition, qui relève du domaine de la psychologie sociale et dont l'utilité est d'illustrer la logique de formation des alliances quand la puissance militaire et les intérêts des États diffèrent. Plus particulièrement, les processus de négociations bilatérales sont étudiés en détail, toujours à la lumière de l'influence de la structure du système et des relations interétatiques, qui déterminent les avantages potentiels d'une alliance.

Puis, afin de tester les modèles empiriques qu'il a créé, Snyder s'appuie sur des cas historiques ancrés dans un cadre multipolaire. La période choisie est marquée par l'activité continue de gestion d'alliances déjà existantes ainsi que par trois épisodes de formation d'alliances entre 1879 et 1914. Le premier cas étudié par l'auteur est l'établissement de l'alliance austro-allemande puis celle avec la Russie de 1879 à 1881. De 1889 à 1894, l'alliance franco-russe (entre 1891 et 1894), l'annulation des liens entre l'Allemagne et la Russie (en 1890) et l'échec de l'ouverture de l'Allemagne à la Grande-Bretagne (en

1889) sont retenus. Enfin, Snyder s'intéresse aux efforts britanniques pour sortir de l'isolement face à la montée de la menace allemande au début des années 1900 (c'est-à-dire l'alliance anglo-japonaise en 1902 et la négociation d'ententes avec la France et la Russie en 1904 et 1907). Du point de vue méthodologique, il mesure les ressources militaires potentielles de ces États selon leur production de fer et d'acier, leur consommation énergétique, leur population ou encore leur défense. L'étude est donc limitée à la veille de la Première Guerre mondiale, produisant un panel réduit dû à la brièveté de la période. Cependant, un tel panel permet de limiter les variables et les influences d'autres alliances existantes.

Par ailleurs, selon la logique systémique et étant donné que la théorie du « *balance of power* » explique que la naissance d'alliances multiplie les contre-alliances, l'alliance franco-russe de 1891-1894 aurait dû apparaître directement après l'alliance austro-allemande de 1879. Or, celle-ci aurait mis quinze ans à se former. En conséquence, l'analyse de Snyder est menée de manière très précise et détaillée quant à ces processus de négociations. Ainsi, les facteurs systémiques et structurels des relations internationales semblent se superposer et impacter les processus de formation des alliances pendant cette période et comme l'écrit Snyder : « Thirty years of alliance making produced the outcome that systemic logic predicts : a balance of power¹⁰. » . L'auteur s'interroge ensuite sur la temporalité de la formation des alliances, à savoir pourquoi elles se créent à certains moments plutôt qu'à d'autres. Dès lors, la théorie des jeux

¹⁰ Snyder, *op.cit.*, p.142.

suggère que les alliances se forment uniquement lorsque les États perçoivent davantage de bénéfices à s'allier qu'à rester seuls. De plus, la perception d'une menace par deux États ou des événements comme des crises peuvent précipiter la formation de coalitions.

Or, l'usage de la théorie des jeux et de concepts tels que le « *bandwagoning*¹¹ » est critiquable, à l'image du modèle du « *N-person game* », qui est utile pour souligner les logiques au centre du système international multipolaire mais qui ne prend pas en compte toutes les complexités de la formation d'une alliance¹².

Deuxièmement, une fois l'alliance constituée, l'intérêt commun des États est de la préserver, tout en tentant de contrôler ou d'influencer leurs alliés, afin de réduire les risques d'endommagement de celle-ci. Ces négociations interalliées diffèrent selon la dépendance et l'engagement des États vis-à-vis de l'alliance¹³. L'enjeu pour les alliés est également de gérer ce que Snyder nomme « *the Alliance Security Dilemma* », qui a pour cause partielle la peur de l'abandon¹⁴ et la peur de l'enfermement¹⁵. De plus, les États doivent traiter avec leurs adversaires en même temps qu'ils échangent avec leurs alliés¹⁶.

La procédure utilisée par l'auteur est la suivante : déterminer et comparer la dépendance des membres des deux alliances de leurs commencements jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, et en conséquence relier ces dépendances et étudier les intérêts des partis et leurs engagements. Pour ce faire, Snyder sélectionne vingt-deux épisodes entre 1879 et 1914¹⁷. Trois hypothèses émergent alors. Premièrement, dans un scénario où les intérêts des alliés seraient conflictuels, la résolution du conflit favoriserait l'allié avec le plus grand pouvoir de négociation¹⁸. Deuxièmement, dans des négociations interalliées, le partenaire le moins dépendant aura le plus d'influence et inversement. Troisièmement, plus un État serait dévoué à la défense de son allié, moins il aura d'influence dans les négociations internes à l'alliance.

D'une part, l'auteur analyse en détail douze cas de négociations entre l'Autriche et l'Allemagne entre 1880 et 1914 afin de mettre en lumière des changements dans la dépendance et l'engagement des alliés, tout en intégrant les crises correspondantes à travers un graphique. Si l'Autriche est relativement dépendante de l'alliance en ressources militaires jusqu'en 1894, après 1894, la tendance s'inverse à la défaveur de

¹¹ *Ibid.*, p. 156.

¹² « A striking difference between game theory and the pre-1914 alliance history is that coalitions took shape one member at a time, not in a single grand negotiation, as the theory would have it. », *Ibid.*, p. 149.

¹³ « The more firmly one is committed to the alliance, the less credible, and therefore the less effective, are threats to withdraw support from the ally or abandon the alliance. », *Ibid.*, p. 168.

¹⁴ Dans le texte : « fear of abandonment ». C'est-à-dire l'inquiétude venant de la possibilité pour un allié de se tourner vers des partenaires alternatifs.

¹⁵ Dans le texte : « fear of entrapment ». Snyder la définit par la crainte pour un État de se faire entraîner, par l'engagement pris dans une alliance, dans une guerre pour les intérêts de son allié, soit des intérêts non partagés.

¹⁶ « The alliance and adversary games are virtually opposite sides of a coin. », Snyder, *op.cit.*, p. 192.

¹⁷ C'est-à-dire douze dans l'alliance austro-allemande, dix dans l'alliance franco-russe ainsi que quatre cas de négociations entre la Grande-Bretagne et la France ou la Russie.

¹⁸ Dans le texte : « bargaining power ».

l'Allemagne. Enfin de 1900 à 1913, la dépendance militaire allemande décline et celle de l'Autriche se maintient.

D'autre part, l'alliance franco-russe est analysée, particulièrement sous l'angle des changements en matière de dépendance, d'engagement et d'intérêts des alliés. De 1890 jusqu'à 1914, l'adversaire principal de la Russie est la Grande-Bretagne (1890-1905) puis l'Allemagne et l'Autriche (1905-1914). En outre, le rival de la France est l'Allemagne pendant toute la période. Il est intéressant de noter que les ressources comparatives de la puissance des États est calculée à partir de pourcentages relatifs aux puissances militaires européennes selon leurs ressources économiques, leur production de fer et d'acier, leur consommation d'énergie et leur population. Snyder analyse donc l'alliance à travers toutes les crises de la période, de la même manière qu'avec l'alliance précédente.

En conclusion, la peur de l'abandon paraît occuper une place écrasante dans les alliances franco-russe et dans la Triple Entente en comparaison avec la Triple Alliance. De fait, les engagements entre la Grande-Bretagne et ses deux alliés étaient assez vagues et la France et la Russie souffraient d'une trop grande divergence d'intérêts. Les alliances étaient également soumises au risque d'abandon, et plus précisément au danger de l'incitation, c'est-à-dire la tendance à rentrer dans un conflit

pour la défense de son allié, et à ensuite retirer son soutien à l'allié en question une fois la guerre commencée. Snyder souligne ensuite d'autres enjeux des alliances, comme le besoin de retenir ou de contenir un allié et la nécessité de fragiliser l'alliance adverse. Les cas d'étude choisis par Snyder lui permettent ainsi de dresser une comparaison entre les bénéfices et inconvénients des ententes et des alliances.

En somme, ce travail monumental de Glenn Snyder impressionne par la richesse des théories développées ainsi que par les méthodes utilisées par l'auteur. Ce livre, à destination des étudiants intéressés par la théorie des alliances ainsi que des décideurs politiques, mélange de manière fine différentes sciences sociales. Son analyse historique détaillée de la période précédant la première guerre mondiale est entrecoupée de concepts issus de disciplines comme la psychologie ou encore l'économie, avec par exemple des passages renvoyant aux théories des comportements économiques, à des analyses coûts-bénéfices, et finalement aux théories des jeux et aux théories de « *bargaining* ». Enfin, Glenn Snyder ancre son analyse dans le contexte intellectuel de sa génération en faisant de nombreuses références à d'autres théoriciens des relations internationales et des alliances comme Robert Jervis ou encore Kenneth Waltz, en réutilisant ou contredisant certains des concepts existants.

C.M.

Postface

Nous tenons à remercier nos chers rédacteurs, tous étudiants en Relations Internationales, pour leurs articles passionnants qui nous ont permis de mettre en œuvre une revue complète sur les enjeux qui animent la théorie des alliances. Nous tenons particulièrement à remercier M. Olivier Zajec d'avoir rédigé l'éditorial de ce numéro. Merci également aux enseignants et chercheurs d'avoir accepté de relire les articles de nos rédacteurs et de les avoir conseillés.



Les rédacteurs sont joignables individuellement par LinkedIn ou en s'adressant à l'AMRI (Association du Master de Relations Internationales de Lyon III).

Les images non-sourcées proviennent d'une génération par intelligence artificielle.

Les opinions exprimées dans les articles ou entretiens n'engagent que leurs auteurs.

Rédacteurs en chef : Ciara Mclaverty et Paulin Devanlay.

